Exploration du potentiel d'AIRE PROTÉGÉE de catégorie IV, V ou VI dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Phase 2 : rencontres avec les intervenants du milieu

Décembre 2014

CERFO
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc.

SHFQ
Société d'histoire forestière du Québec
www.shfq.ca

Nature Québec
sensible à tous les milieux

Théberge, D., E. Boulfroy et S. Gallais, 2014 (décembre).
Exploration du potentiel d'aire protégée de catégorie IV, V ou VI dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Phase 2 : rencontres avec les intervenants du milieu Québec, Société d'histoire forestière de Québec (SHFQ), Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) et Nature Québec, 58 p. + annexes

Rédaction

- Delphine Théberge, M.A. (anthropologie), spécialiste des aspects sociaux en environnement, Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ).
- Emmanuelle Boulfroy, M. Sc., chargée de projet Aménagement forestier durable et sylviculture, Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO).
- Sophie Gallais, M. Bio., chargée de projet Aires protégées, Nature Québec.

Révision scientifique

- Guy Lessard, ing. f. M. Sc., directeur aménagement forestier durable et sylviculture, Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO).
- Martin Hébert, Ph. D. (anthropologie), professeur titulaire au département d'anthropologie à l'Université Laval et vice-président de la Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ).
- Sophie Hamel-Dufour, sociologue, M. Sc., conseillère en participation et gestion participative au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Révision linguistique, mise en page et graphisme
Marie-Claude Chagnon, adjointe administrative et adjointe de projets, Nature Québec.

Crédits photographiques (page couverture)
© CCDMD, Le Québec en images, Mélissa Chapdelaine : Valcartier.

ISBN 978-2-89725-092-8 (document imprimé)
ISBN 978-2-89725-093-5 (document PDF)

© CERFO, SHFQ et Nature Québec, 2014

Table des matières

Remerciements ix

Faits saillants x

Mise en contexte x

Le secteur à l'étude x

Les aires protégées moins strictes xi

Intérêt envers les aires protégées moins strictes xii

Liste des acronymes xiii

1 Introduction 1

2 Méthodologie 2

2.1 Choix du territoire 2

2.2 Choix des intervenants 3

2.3 Collecte de données 3

2.3.1 Ateliers de groupe 4

2.3.2 Questionnaire 5

2.3.3 Recherche documentaire 6

2.4 Analyse des données 6

2.4.1 Analyse thématique 6

2.4.2 Triangulation de l'information 6

Table des matières (suite)

3 Perceptions du territoire 7

3.1 Caractéristiques générales 7

3.1.1 Présence de la nature 8

3.1.2 Beauté du territoire 8

3.1.3 Qualité de vie 9

3.1.4 Développement immobilier 10

3.1.5 Perceptions selon les Premières Nations 11

3.2 Principaux défis 12

3.2.1 Cohabitation du développement immobilier, du maintien de la qualité de vie et de la beauté des paysages 12

3.2.2 Préservation de la biodiversité 13

3.2.3 Préservation de la qualité de l'eau 14

3.2.4 La cohésion sociale 16

3.2.5 Bilan sur la perception du territoire 18

4 Éléments du territoire pouvant être protégés ou mis en valeur : point de vue des intervenants 19

4.1 Protection des cours d'eau 20

4.2 Protection des espèces en péril et protection des vieilles forêts 21

4.3 Protection des paysages 22

4.4 Développement des activités récréotouristiques 23

4.5 Exploitation forestière 24

4.6 Patrimoine bâti 26

4.7 Maintien de l'agriculture 27

4.8 Maintien de l'agriculture de petite échelle 28

4.9 Mise en valeur du développement d'activités culturelles 29

4.10 Développement immobilier 30

5 Forces et faiblesses des mesures de protection déjà présentes sur le territoire 32

5.1 Aires protégées existantes 32

5.2 Règlementations municipales/plan d'urbanisme 32

5.3 Certification forestière 34

5.4 Efforts de conservation du milieu 34

6 Opportunités liées à une éventuelle aire protégée moins stricte 36

6.1 Outil pour améliorer l'efficacité du réseau d'aires protégées (en particulier le parc national de la Jacques-Cartier) 36

6.2 Outil de protection de certains attributs de la biodiversité 37

6.3 Outil pour concilier le développement immobilier à long terme et la protection de l'environnement et des paysages 38

6.4 Outil pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et une cohésion sociale 39

6.5 Outil de mise en valeur d'une économie durable 39

6.5.1 Agriculture 40

6.5.2 Foresterie 40

6.5.3 Tourisme 41

7 Contraintes et défis liés à une éventuelle aire protégée moins stricte 42

7.1 Crainte d'une perte de liberté des propriétaires privés 42

7.2 Manque de connaissances sur les aires protégées moins strictes et difficultés de diffusion de l'information 43

7.3 Incertitudes face aux financements liés à ces statuts d'aires protégées 43

7.4 Lourdeur administrative et longueur des délais 44

7.5 Incertitudes sur les réels besoins d'une protection supplémentaire 45

7.5.1 Absence d'un besoin de protection supplémentaire 45

7.5.2 Autres modèles de protection que les aires protégées moins strictes ? 46

7.6 Appui et engagement de la population et des intervenants 48

8 Place pour une aire protégée moins stricte sur le territoire d'étude 49

9 Recommandations 50

9.1 La place de mesures de protection supplémentaires sur le territoire d'étude 50

9.1.1 Poursuivre les démarches et études visant à évaluer la pertinence d'implanter une éventuelle aire protégée moins stricte et l'intérêt du milieu envers un tel projet. 50

9.1.2 Analyser d'autres mesures de protection qui pourraient être appliquées au territoire 51

9.1.3 Évaluer l'arrimage possible entre deux statuts de protection qui présentent des objectifs communs : le paysage humanisé et le paysage culturel patrimonial 51

9.2 Facteurs de réussite pour la réalisation d'un projet d'aire protégée moins stricte 51

9.2.1 Informer les intervenants et la population sur ce que sont ces nouveaux concepts d'aires protégées moins strictes et ce qu'ils impliquent 51

9.2.2 Éclaircir certains points pour lesquels la réflexion du gouvernement n'est pas encore achevée. 52

9.2.3 S'assurer de l'implication et l'appui de la population et des intervenants du milieu dans le processus d'analyse du projet 52

9.2.4 Évaluer la pertinence de mettre en place une démarche de type enjeux-solutions si un projet d'aire protégée moins stricte allait de l'avant 52

9.2.5 Prévoir du financement, des ressources techniques et humaines pour la réalisation des études préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle aire protégée moins stricte 52

9.2.6 Prévoir des moyens financiers et une structure de gestion pour assurer la viabilité à long terme d'une aire protégée moins strictes 53

10 Conclusion 54

11 Références bibliographiques 55

ANNEXES

Annexe 1 — Rappel sur les catégories d'aires protégées moins strictes 59

Catégories d'aires protégées de l'UICN et objectifs premiers de gestion..... 60

Catégorie IV 60

Catégorie V 61

Catégorie VI 61

Expérimentation de l'aire protégée polyvalente 62

Annexe 2 — Dates des rencontres et listes des personnes présentes..... 63

Annexe 3 — Analyse du questionnaire d'appréciation de la 3e rencontre 65

Annexe 4 — Schéma de rencontre 66

Annexe 5 — Grille d'observation..... 68

Annexe 6 — Questionnaire 70

Annexe 7 — Questionnaire d'appréciation 74

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de collaborer au projet, soit en participant aux rencontres ou en répondant au questionnaire : Jean-Emmanuel Arsenault (Parc national de la Jacques-Cartier), Jérôme Hardy et Geneviève Dion (ministère de la Culture et des Communications), Agathe Darveau, Marie-Madelaine Devaux et Gilles Gaboury (Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury), Jacques Landry et François Naud (MRC de la Jacques-Cartier), Jean-Françcois Beaulieu (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), François-Michel Hardy (municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier), Hélèna Baron (Corporation du bassin de la Jacques-Cartier), Annie Bergevin (Expéditions Nouvelle Vague inc.), Annie Boisvert (municipalité Stoneham-et-Tewkesbury), Pierre Bouffard (Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale Côte-Nord), Benoît Bureau (Parc national de la Jacques-Cartier), Jean-Pierre Cloutier et Louis Lefebvre (Société d'histoire de Stoneham-et-Tewkesbury), Jean-Pierre Dansereau (Syndicat des propriétaires forestiers région Côte-Nord), Éric Deslauriers (Scierie Dion), Marie-Ève Desmarais (Sépaq), Hélène Gaucher (Cantons'active), Vincent Garneau (Agence des forêts privées de Québec), Mario Gros-Louis (Conseil de la Nation huronne-wendat), capitaine Roger Guay (base militaire de Valcartier), Jean-François Paquet (Service canadien des forêts, pour la base militaire de Valcartier) Gaétan Laberge (pour le Séminaire de Québec), Julie Molard (Association forestière des deux rives), Robert Miller (maire de Stoneham-et-Tewkesbury), Yvan Petitclerc (Québec Forestland) et Antoine Rivierre (Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord). Nous tenons à nous excuser pour les personnes qui auraient pu oublier et qui ont participé au projet.

Nous voulons remercier aussi Sophie Hamel-Dufour et François Brassard (du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) ainsi que Jean-Philippe Guay (de la CRÉ de la Capitale-Nationale) qui nous ont conseillé tout au long du projet.

Ce projet a été réalisé grâce au financement du *Programme de développement régional et forestier* de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

Faits saillants

Mise en contexte

L'objectif de ce projet est d'explorer le potentiel d'aires protégées moins strictes[1] sur les territoires de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier. Cet objectif-cadre dans les orientations du PRDIRT de la CRÉ de la Capitale-Nationale ou l'on parle de consolider le réseau d'aire protégée, notamment en créant 3 % d'aire protégée de catégorie IV à VI. Ce rapport fait suite à une première phase au cours de laquelle un portrait du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier réalisé (Boulfroy et coll., 2013a). Ce portrait décrit plus précisément les enjeux de conservation de la biodiversité présents sur le territoire, les enjeux appréhendés aux limites du parc de la Jacques-Cartier et les enjeux de conservation d'éléments liés à la présence humaine. Le but de cette deuxième phase est orienté vers la consultation des différents intervenants régionaux concernant une éventuelle mise en place d'une aire protégée moins stricte. Cette consultation s'est faite par le biais de méthodes qualitatives. Au total, trois rencontres ont été organisées. Elles avaient pour but de présenter le concept des aires protégées moins strictes et le rapport de la phase 1, ainsi que de recueillir les commentaires des participants. À la suite de ces rencontres, un questionnaire a été envoyé aux intervenants afin de leur permettre d'étoffer certaines idées.

Le secteur à l'étude

Selon les intervenants rencontrés, qu'est-ce qui caractérise le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier ?

L'analyse des données a permis de mettre en évidence l'importance, pour les intervenants rencontrés, du caractère naturel et de la beauté du territoire du secteur de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ayant une incidence positive sur la qualité de vie, ces caractéristiques font en sorte que de plus en plus de gens viennent s'installer dans le secteur, situé à proximité de la ville de Québec. Ce phénomène entraîne un accroissement du développement immobilier.

Selon les intervenants rencontrés, quels sont les défis de la région ?

Certains intervenants craignent que l'accroissement du développement immobilier nuise à l'environnement, aux paysages et à la qualité de vie. En ce sens, le principal défi de la région évoqué par les intervenants est la conciliation entre le développement immobilier et le maintien de la qualité de vie, ainsi que de la beauté des paysages. D'autres défis ont été évoqués lors des rencontres, notamment la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, ainsi que le maintien d'une cohésion sociale. Cette dernière semble en effet de plus en plus

[1] Une aire protégée moins stricte se distingue d'une aire protégée qualifiée de « stricte » par la présence possible ou par certaines formes d'utilisation durable des ressources. Les aires moins strictes sont vues comme des outils permettant d'améliorer le réseau d'aires protégées, en incluant des zones de protection moins strictes en périphérie d'aires strictes. Cela contribue ainsi à mieux préserver l'intégrité écologique des aires protégées strictes et à augmenter la connectivité du réseau d'aires protégées. Pour plus de détails sur les différentes catégories de ce type d'aire protégée, voir l'annexe 1, p. 69.

s'effriter, notamment à cause de l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants et du fait que beaucoup de résidents réalisent une partie importante de leurs activités à l'extérieur des municipalités concernées (travail, magasinage, etc.).

Quelles sont les mesures de protection déjà présentes sur le territoire ?

Tout d'abord, il y a la présence d'aires protégées, telles que le parc national de la Jacques-Cartier, la réserve écologique de Tantaré, deux forêts anciennes sur terres publiques et une réserve sur un terrain privé, deux refuges biologiques, ainsi que les Marais du Nord. Ensuite, selon plusieurs intervenants, le plan d'urbanisme et la réglementation municipale assurent une certaine forme de protection. Mais, il faut noter que ce ne sont pas tous les intervenants qui ont confiance en ces mécanismes. En outre, les deux plus importants territoires forestiers privés du secteur sont certifiés FSC. Les territoires accrédités sous cette norme sont soumis à des principes d'aménagement forestier responsable, ce qui offre une certaine forme de protection selon plusieurs. Enfin, il est possible de constater la présence de divers efforts de conservation faits par les organismes et les gens de la région (ex. : projet de paysage culturel patrimonial dans la vallée de Tewkesbury, tables de concertation des organismes de bassins versants).

Les aires protégées moins strictes

Quelles sont les opportunités liées à une éventuelle aire protégée moins stricte ?

La mise en place d'une aire protégée moins stricte quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury et/ou Saint-Gabriel-de-Valcartier pourrait amener plusieurs opportunités, notamment l'amélioration de l'efficacité du réseau d'aires protégées strictes déjà en place, à proximité du parc national de la Jacques-Cartier. Une nouvelle aire protégée pourrait également contribuer à la protection de certains attributs de la biodiversité, comme l'a démontré l'analyse des enjeux de conservation de la biodiversité présentée dans le rapport de la phase 1. Ce deuxième élément fait écho à la principale caractéristique de la région identifiée, soit l'aspect naturel du territoire. De plus, elle pourrait permettre de concilier le développement immobilier et la protection de l'environnement. En outre, un projet d'aire protégée moins stricte doit être appuyé par la communauté. Advenant le cas que la population décide de se rassembler pour mettre de l'avant un tel projet, cela pourrait favoriser la cohésion sociale, un élément aussi identifié comme un défi pour la région. Une aire protégée moins stricte pourrait aussi être l'occasion de mettre davantage de l'avant des activités économiques « durables » dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie et du tourisme.

Quels sont les contraintes et les défis liés à une aire protégée moins stricte ?

Malgré les opportunités qu'offre un éventuel projet d'aire protégée moins stricte, plusieurs contraintes et défis ont été identifiés par les intervenants. Le principal élément mentionné est la crainte d'une perte de liberté des propriétaires privés. Comme plusieurs éléments liés au concept d'aire protégée moins stricte sont encore en expérimentation, il est difficile de savoir exactement quels seront les impacts éventuels de la création d'un tel statut sur le maintien ou sur les modulations des activités en cours. En outre, plusieurs se questionnent quant à la pertinence de mettre en place de nouvelles mesures de protection sur le territoire, étant donné qu'il existe déjà un bon nombre de mesures de protection.

Un autre défi associé à la création d'une aire protégée moins stricte est la lourdeur des démarches administratives et la longueur des délais ; cet aspect peut décourager les gens à s'investir dans un tel projet.

Plusieurs s'interrogent aussi à savoir si le modèle d'une aire protégée moins stricte est le plus adapté. En effet, les possibilités sont multiples (ex. : fiducies, servitudes de conservation, parcs régionaux, paysages culturels patrimoniaux, etc.).

Enfin, l'un des éléments essentiels pour la réalisation d'un projet d'aire protégée moins stricte est l'appui de la communauté. Il est mentionné précédemment que cet appui peut favoriser la cohésion sociale. Mais, il faut être prudent, car la mise sur pied d'un tel projet peut aussi diviser la population entre ceux qui veulent que le projet se réalise et ceux qui ne le veulent pas.

Intérêt envers les aires protégées moins strictes

Selon les intervenants rencontrés, quels éléments du territoire peuvent être protégés ou mis en valeur ?

À travers les réponses au questionnaire envoyé aux participants, on note un intérêt pour la protection du territoire. En effet, 80 % et plus des répondants qualifient d'importante ou de très importante la protection des cours d'eau, des espèces en péril, des vieilles forêts, des paysages et du patrimoine bâti. Une même proportion considère comme importantes ou très importantes la mise en valeur du territoire et l'utilisation de ses ressources (développement des activités récréatives, exploitation forestière). Ces résultats amènent à penser qu'il faut trouver un équilibre entre utilisation et protection de la nature, ce qui rejoint le principal défi identifié dans les rencontres.

Les thèmes du maintien de l'agriculture, de la mise en valeur de l'agriculture de petite échelle et du développement d'activités culturelles ont paru moins sensibles pour les intervenants. En effet, 55 % à 66 % les qualifient d'importants ou très importants et environ 30 % les considèrent plus ou moins importants, peu ou pas importants. Le développement immobilier semble diviser les répondants, puisque 47 % le qualifient d'important ou de très important et 48 % de plus ou moins important, peu ou pas important. Il faut toutefois souligner qu'aucun intervenant du milieu immobilier n'a participé au projet.

Selon les intervenants rencontrés, serait-il intéressant de mettre en place une aire protégée moins stricte ?

À travers le questionnaire envoyé aux intervenants, il est possible de constater que 55 % des répondants sont favorables à l'idée d'instaurer une aire protégée moins stricte quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury et de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ainsi, l'échantillon sondé démontre que les avis sont partagés à ce sujet. Toujours à travers ce questionnaire, on constate que certains secteurs du territoire à l'étude pourraient être plus propices à l'établissement d'une aire protégée moins stricte, principalement la périphérie du parc national de la Jacques-Cartier et la vallée de la rivière Jacques-Cartier.

Liste des acronymes

APEL	Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles
CBJC	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
CCU	Comité consultatif d'urbanisme
CERFO	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
FSC	Forest Stewardship Council
LPTAQ	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHFQ	Société d'histoire forestière du Québec
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

1 Introduction

Les aires protégées sont des éléments fondamentaux des stratégies de conservation nationales et internationales. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) propose des lignes directrices permettant aux différents gouvernements d'utiliser un système de référence mondial afin d'aborder et de traiter les questions relatives à leurs réseaux d'aires protégées. L'UICN reconnaît six catégories d'aires protégées, dont certaines sont considérées comme étant plus strictes (catégories I à III comprenant des activités humaines limitées et aucune exploitation des ressources naturelles) et d'autres plus ouvertes à la présence des humains et à une exploitation durable des ressources naturelles (catégories IV et VI)[2]. Dans le présent rapport, ces dernières sont regroupées sous l'appellation d'**aires protégées moins strictes**. Les aires protégées moins strictes permettent d'améliorer le réseau d'aires protégées, en incluant des aires moins strictes en périphérie d'aires strictes. Cette façon de faire contribue à mieux préserver l'intégrité écologique des aires protégées strictes et à augmenter la connectivité du réseau d'aires protégées.

Le réseau d'aires protégées de catégories strictes est relativement bien représenté dans la région de la Capitale-Nationale, principalement en raison de la présence de trois parcs nationaux. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale s'est néanmoins fixé comme objectif d'augmenter à 12 % la proportion d'aires protégées strictes sur son territoire et d'explorer l'établissement de 3 % d'aires protégées qualifiées de « moins strictes ».

Le présent projet s'inscrit dans ces objectifs. En effet, il vise à explorer le potentiel de création d'une aire protégée moins stricte dans les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier. La première phase de ce projet s'est terminée en 2013 et a permis de dresser le portrait du territoire (Boulfroy et coll., 2013a)[3]. De manière générale, ce portrait a mis de l'avant les principaux éléments de biodiversité naturels présents sur le territoire, afin d'en déduire certains enjeux de protection. De plus, il décrivait sommairement l'histoire de la région, certains éléments culturels et patrimoniaux présents et quelques aspects liés à la biodiversité anthropique. L'objectif de cette première phase était aussi d'apporter des éléments de réponse concernant le potentiel d'implantation d'une aire protégée moins stricte sur le territoire à l'étude.

Le but de cette deuxième phase est orienté vers la consultation des différents intervenants régionaux. Cette présente phase vise à sonder leur intérêt et leurs craintes face à la mise en place des mesures de protection de la biodiversité et des paysages, et plus particulièrement une aire protégée moins stricte où une utilisation durable des ressources serait permise.

---

2 Pour plus de détails, voir l'annexe 1, p. 69.

3 Le rapport est disponible à l'adresse **http://www.cerfo.qc.ca/index.php?id=18** ou à l'adresse **http://shfq.ca/boulfroy-e-et-gallais-s-et-theberge-d-2013-exploration-du-potentiel-daire-protegee-de-categorie-iv-v-ou-vi-dans-la-region-de-stoneham-et-tewkesbury-et-de-saint-gabriel-de-valcartier**

2 Méthodologie

Afin de consulter les différents intervenants régionaux, une approche qualitative a été préconisée. La recherche qualitative fait partie des processus d'investigation qui visent la compréhension d'une réalité sociale (Creswell, 1994), plutôt que son explication causale. Elle « désigne ordinairement la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites » (Deslauriers, 1991 : 6). Plus précisément, il s'agit ici de comprendre et de mettre en relation le point de vue de différents intervenants, par le biais de l'analyse de leurs discours. Cette méthode a pour but de mettre de l'avant l'étendue des façons de penser un sujet donné : il s'agit ici de la création d'aires protégées de catégorie moins stricte dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier.

2.1 Choix du territoire

La CRÉ de la région de la Capitale-Nationale s'est donné comme objectif dans le plan de développement intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale d'« Explorer l'établissement de 3 % supplémentaires du territoire en aires protégées (total de 15 %) pour les catégories IV à VI […] »[4]. Afin de guider la CRÉ dans son exercice, la SHFQ, le CERFO et Nature Québec ont proposé de réaliser une étude exploratoire sur un territoire situé dans cette région administrative.

Les aires protégées moins strictes (catégories IV à VI) sont des outils de conservation qui pourraient être intéressants à considérer dans la constitution d'un complexe d'aires protégées multicatégories. Plus spécifiquement, des aires protégées moins strictes pourraient être créées en périphérie d'aires protégées strictes (catégorie I à III), afin de jouer un rôle complémentaire à celles-ci. Elles viendraient alors renforcer la protection des éléments à risque et l'intégrité écologique de ces aires protégées strictes avoisinantes, à l'instar d'une zone tampon. La présence d'aires protégées moins strictes faisant le « pont » entre plusieurs aires protégées strictes permettrait également d'améliorer la connectivité du réseau d'aires protégées. Dans la région de la Capitale-Nationale, le parc national de la Jacques-Cartier constitue un élément important du réseau d'aires protégées strictes. Étant situé en périphérie de l'agglomération de Québec, il est sujet à de fortes pressions anthropiques, qui menacent son intégrité écologique. Ainsi, la présence de ce parc national a été un élément important pris en considération dans le choix du territoire d'étude, car l'ajout éventuel d'une aire protégée moins stricte qui jouxterait ce parc permettrait de constituer une mosaïque d'aires protégées multicatégories.

Plusieurs particularités du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury ont également orienté le choix du territoire d'étude : la présence de paysages remarquables dans la vallée de la rivière Jacques Cartier (dans et à l'extérieur du parc national), la richesse culturelle liée à la colonisation (notamment la présence du découpage du territoire en cantons, unique dans la région et réalisé après la Conquête en 1760), le multiculturalisme provenant d'une immigration diversifiée (Écossais, Irlandais…), la présence d'un patrimoine bâti riche et varié, etc.

---

4 Objectif 3.2 du *Plan de développement intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale* (PRDIRT, 2010).

Afin de disposer d'un territoire d'étude assez grand (élément essentiel lors d'un projet d'implantation d'une aire protégée moins stricte) et qui suive le continuum de la rivière Jacques-Cartier, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a également été ciblée comme territoire d'étude.

2.2 Choix des intervenants

Les intervenants ont été choisis dans un objectif de diversité. En effet, le but était de rencontrer des gens provenant de divers secteurs d'activités et milieux professionnels : foresterie, agriculture, tourisme, immobilier, gestion et administration de parcs et réserves fauniques, organismes citoyens, organismes de bassin versant, base militaire, organismes de protection de l'environnement, élus, fonctionnaires, Premières Nations[5]. Cette approche a été préférée à celle de rencontres grand public, car la question des aires protégées moins strictes est en effet complexe. Elle peut facilement être mal comprise ou susciter des craintes.

Ainsi, un échantillonnage par contraste a été effectué (Pires, 1997). Cette manière de faire permet de comparer différents points de vue et d'assurer une certaine représentativité du milieu. Des données de tous les milieux jugés pertinents ont pu être recueillies, à l'exception de l'immobilier (les intervenants contactés n'ont pas répondu à nos demandes de participation). De plus, il est à noter que plusieurs des intervenants consultés n'habitent pas nécessairement le territoire des deux municipalités. Ils ont néanmoins été retenus, soit parce qu'ils y travaillent, soit parce que ces territoires sont liés au groupe qu'ils représentent.

2.3 Collecte de données

Il est important de mentionner qu'avant d'amorcer la collecte de données, l'équipe de travail avait déjà une certaine connaissance du milieu. En effet, la réalisation de la phase 1 du projet a amené l'équipe à prendre contact avec différents intervenants du milieu, afin de connaître l'existence des multiples études liées au territoire. De plus, l'une des membres de l'équipe a assisté à une rencontre de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury concernant l'étude des paysages culturels (Morency et coll., 2014). Plusieurs intervenants du milieu y étaient présents. En outre, l'équipe entretient des liens constants avec la CRÉ de la Capitale-Nationale et le MDDELCC, ce qui lui permet d'être à l'affût des réflexions et démarches du ministère au sujet du concept d'aire protégée moins stricte.

Trois principaux moyens ont été utilisés pour la collecte de données : l'organisation de plusieurs ateliers de groupe, suivis de l'envoi d'un questionnaire à toutes les personnes qui avaient été invitées aux ateliers. Une recherche documentaire a complété le travail.

[5] Il est à noter que seule la Nation huronne-wendat a participé au projet. Les communautés innues impliquées sur ce territoire n'ont pas pu participer, faute de ressources humaines et financières. Toutefois, les représentants de ces nations souhaitent être informés s'il y a du développement dans un projet d'aires protégées moins strictes.

2.3.1 Ateliers de groupe

Les ateliers de groupe représentent la première source de données utilisées[6]. Ces rencontres poursuivaient deux objectifs. Le premier était de présenter aux participants ce que sont les aires protégées moins strictes[7], puisqu'il s'agit d'un concept en cours d'élaboration par le gouvernement du Québec et qui n'est donc pas familier à tous. Le second était de présenter les résultats de la première phase du projet. Par la suite, beaucoup de temps était réservé à une période de discussion. Cette période permettait aux personnes présentes de poser des questions, mais aussi d'exprimer leurs intérêts, leurs appréhensions et leurs questions face à un éventuel projet d'aire protégée moins stricte dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier.

La première rencontre s'est déroulée avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury. Récemment, cette association a reçu une subvention du MCC, ainsi que de leur municipalité afin de réaliser une étude de caractérisation des paysages en lien avec le statut de paysage culturel (Morency et coll., 2014). Cette étude s'est concentrée sur la vallée de Tewkesbury et une consultation du public devrait être faite prochainement. Étant donné que le paysage culturel est un concept qui présente des objectifs communs avec celui du paysage humanisé (l'aire protégée moins stricte de catégorie V), il a été décidé d'organiser une première rencontre spécialement avec des représentants de l'Association qui avaient déjà entamé une démarche visant la mise en place de mesures de protection sur le territoire. Différentes présentations ont été faites lors de cette rencontre : le concept de paysage humanisé par une représentante du MDDELCC, le paysage culturel par un représentant du MCC et le concept d'aire protégée, ainsi que les résultats de la première phase du projet par l'équipe de travail. La rencontre s'est terminée par une discussion concernant la démarche en cours et la vision des représentants de l'Association concernant une aire protégée moins stricte sur leur territoire. Bien que ces personnes aient pu bénéficier d'une rencontre exclusive, une attention particulière a été accordée lors de l'analyse de données afin que leurs points de vue ne soient pas surreprésentés dans les conclusions formulées.

La deuxième rencontre s'est déroulée à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Les élus et les fonctionnaires des deux municipalités et de la MRC de la Jacques-Cartier y étaient invités. Contrairement à la rencontre précédente, aucune présentation sur les paysages culturels n'a été faite ; seuls les concepts d'aires protégées et les résultats de la première phase du projet ont été présentés. Une période de discussion a suivi. À noter qu'aucun élu invité et aucun représentant de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury n'étaient présents.

Lors de **la troisième rencontre**, 21 intervenants étaient présents et provenaient de secteurs variés. Le déroulement fut le même que lors de la deuxième rencontre, hormis la remise d'un questionnaire d'appréciation du déroulement de la rencontre[8].

Afin de faciliter l'analyse des données, toutes les rencontres ont été enregistrées. De plus, dans le but d'orienter les discussions et d'obtenir une vue d'ensemble de tous les aspects retenus pour cette recherche, un schéma de rencontre a été établi et utilisé[9]. Ce schéma n'avait pas pour but d'être suivi à la lettre, l'animatrice des ateliers devant demeurer réceptive aux éléments nouveaux pouvant être apportés par les participants (Schensul et *al*.,

---

6 Les dates des rencontres et la liste des personnes présentes se trouvent en annexe 2, p. 73.

7 Pour plus de détails sur les catégories, voir l'annexe 1, p. 69.

8 Nous en traitons plus spécifiquement à l'annexe 3, p. 75.

9 Voir en annexe 4, p. 76.

1999). Le schéma d'entrevue, très détaillé, permettait au besoin de réorienter la discussion en fonction de l'objectif du projet. Toutefois, faute de temps, les participants n'ont pu répondre à toutes les questions.

En parallèle à l'utilisation du schéma d'entrevue, tous les membres de l'équipe disposaient d'une grille d'observation[10], qui leur permettait de prendre des notes sur le déroulement de la rencontre. À la suite de chaque rencontre, les membres ont donc discuté de leurs observations respectives et partagé leur perception des ateliers, dans le but de raffiner l'analyse de données. Finalement, afin de pouvoir présenter les données de manière confidentielle, un numéro à quatre chiffres a été attribué de manière aléatoire à chaque participant.

2.3.2 Questionnaire

À la suite des ateliers, un questionnaire a été bâti[11] (voir annexe 6). Le choix des questions a été basé sur les sujets abordés lors des ateliers et sur des aspects que l'équipe de recherche voulait approfondir. Plusieurs questions se formulaient ainsi : « *Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à…* ». Les valeurs contribuent à définir les visions du monde ainsi que les interactions entre les humains et l'environnement naturel (Mallarach, 2008). Les propositions de valeurs ont été basées sur des sujets abordés lors des rencontres et sur les divers éléments dont il faut tenir compte en prévision d'une éventuelle aire protégée.

Le questionnaire a été diffusé sur la plateforme *Survey Monkey* et les gens ont reçu une invitation par courriel afin d'y répondre. Les objectifs de ce questionnaire étaient de permettre aux participants de décanter l'information qu'ils avaient reçue lors des ateliers, de pousser leur réflexion et de présenter des idées qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de partager lors des ateliers. Le questionnaire a aussi été envoyé aux gens invités à un atelier, mais qui n'avaient pas pu se présenter.

Il est important de demeurer prudent dans l'analyse de ce questionnaire, car, bien que nous ayons reçu 23 réponses sur les 40 demandes envoyées, l'échantillon demeure faible et ne représente en aucun cas l'ensemble des points de vue pouvant être exprimés par les acteurs du milieu des deux municipalités. De plus, il est possible que certains secteurs d'activités ou milieux de vie (ex. : les habitants du canton de Tewkesbury) soient plus représentés que d'autres. La première question concernait le domaine dans lequel les répondants œuvrent. Sur le total des répondants, 8 œuvrent dans le domaine de la foresterie, 6 en protection de l'environnement, 4 pour des organismes gouvernementaux (municipalité, MRC,...), 3 en tourisme et loisir et 2 en agriculture. Six personnes ont mentionné être actives dans un autre domaine, soit en lien avec les Premières Nations, des OBNL (protection des paysages, gestion de l'eau, de la faune) et la Sépaq.

---

10 Voir en annexe 5, p. 78.

11 Voir en annexe 6, p. 80.

2.3.3 Recherche documentaire

Il existe une multitude de documents pouvant être utiles en recherche afin de se familiariser avec le sujet ou de valider certaines informations (Cellard, 1997). La majeure partie de la recherche documentaire du présent projet a été faite lors de sa première phase. Pour la deuxième phase, plusieurs documents ont été consultés et mis en relation avec les discours recueillis. Une autre partie de la recherche documentaire s'est faite à travers l'actualité, plus précisément à travers des articles de journaux liés au sujet de la présente recherche. Tous ces documents permettent d'offrir une perspective intéressante à l'analyse de données.

2.4 Analyse des données

2.4.1 Analyse thématique

L'analyse des données fait ressortir, dans un premier temps, les thèmes abordés lors des ateliers. L'analyse thématique permet en effet de tirer l'essentiel des discussions en lien avec les objectifs de la recherche. Pour ce faire, les enregistrements des ateliers ont été retranscrits, pour ensuite être importés dans un logiciel d'analyse de données qualitatives. Avant de commencer la codification, une série de thèmes a été identifiée à travers une arborescence. Par la suite, une *thématisation en continu* a été effectuée (Paillé et Mucchielli, 2003), c'est-à-dire que l'arborescence a été adaptée au fur et à mesure de la lecture des transcriptions. Cette façon de faire permet de raffiner l'analyse et d'y inclure des subtilités présentes dans les discours qui n'avaient pas été identifiées au préalable. L'arborescence finale a ensuite guidé l'élaboration d'une bonne partie de la table des matières du présent document. Les résultats du questionnaire et la documentation ont permis d'étoffer certains thèmes, mais aussi de pousser la réflexion et l'analyse.

2.4.2 Triangulation de l'information

Dans le but d'assurer la rigueur de l'analyse, un processus de triangulation a été utilisé autant que possible. Ce processus consiste à croiser l'information dans le but d'en augmenter la fiabilité (Olivier de Sardan, 2008). De prime abord, plus un thème est abordé par un grand nombre d'acteurs, plus il a été pris en considération. Ensuite, les résultats du questionnaire sont venus valider plusieurs éléments de l'analyse du discours. Enfin, la documentation a permis d'appuyer, d'une autre façon, les propos tenus par les acteurs. Il est à noter que tous les thèmes abordés cadrant dans le projet sont traités d'une façon ou d'une autre dans l'analyse, même si peu de personnes en ont parlé. L'idée de faire une analyse qualitative est de mettre en évidence la diversité des opinions.

3 Perceptions du territoire

3.1 Caractéristiques générales

Vallée de la Jacques-Cartier à Tewkesbury

Par AndreBeausejour (Travail personnel) [GFDL (http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) ou CC-BY-SA-3.0-2.5-2.0-1.0 (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0)], via Wikimedia Commons

3.1.1 Présence de la nature

Lorsque l'on demande aux gens de décrire le territoire des deux municipalités concernées, les termes reliés à la nature ressortent. On parle des montagnes, de l'eau, des forêts, des grands espaces, de l'éloignement de la ville.

> *« Pour nous, il y a des enjeux importants dans la région : la préservation de la biodiversité, la préservation d'un environnement sain et la qualité de la rivière [Jacques-Cartier]. » (8976)*

> *« Les gens qui viennent s'établir à Saint-Gabriel, à Stoneham-et-Tewkesbury le font pour les grands espaces. Ils font le choix de s'établir un peu plus loin du centre-ville pour en bénéficier. » (2078)*

À la question 3[12] du questionnaire, plusieurs répondants ont évoqué des termes liés à la nature avec des mots comme : « rivière », « cours d'eau », « montagnes », « forêt », « faune ». Les thèmes de montagnes et de rivières ressortent de manière très significative. Certains y vont même avec des caractéristiques plus précises telles que : « bétulaie jaune à sapin », « diversité au niveau de la végétation » ou « vallée glacière ». La MRC de la Jacques-Cartier est d'ailleurs surnommée le « croissant vert de Québec » (Dufour, 2012), en raison des « richesses que sont les ressources naturelles et les paysages qui la caractérisent » (Lévesque, 2009 : 17-8). Plusieurs aspects concernant l'aspect naturel du territoire méritent d'être approfondis, notamment la question des cours d'eau et de la rivière Jacques-Cartier qui seront traités plus en détail en 3.2.3.

3.1.2 Beauté du territoire

Certaines caractéristiques évoquées au point précédent font référence à la nature, mais peuvent aussi être interprétées en termes de beauté, par exemple, lorsqu'on parle de la vastitude du territoire, des montagnes, des cours d'eau ou des forêts. La beauté du milieu de vie est un élément qui semble très caractéristique du territoire, ce qui a été mentionné à plusieurs reprises lors des rencontres :

> *« Le territoire est à la fois reconnu comme ayant un intérêt spécifique, parce que la vallée est assez exceptionnelle » (8976)*

> *« On le voit. C'est beau ! » (7744)*

Dans les réponses de la question 3[13] du questionnaire, on note des réponses telles que « rivière spectaculaire », « paysages pittoresques », « magnifique territoire rural et forestier », « champêtre ». Comme il est mentionné dans le rapport de la première phase du projet, plusieurs études démontrent la qualité des paysages de la région (voir dans Boulfroy et coll., 2013a). Les paysages sont décrits comme étant composés « de montagnes et de vallées profondes recouvertes de forêts denses » (DDM, 2011 : 57).

---

12 Comment décririez-vous le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier (les trois caractéristiques les plus importantes à vos yeux) ?

13 Comment décririez-vous le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier (les trois caractéristiques les plus importantes à vos yeux) ?

Dans l'étude de caractérisation des paysages de la vallée de Tewkesbury, on affirme que la prédominance des éléments naturels caractérise le paysage. « Les éléments naturels du paysage de Tewkesbury sont très forts et marquants. Ils constituent les repères visuels les plus importants du territoire. Le parcours de la rivière Jacques-Cartier est sinueux et alimenté par de nombreux affluents. Chacun trace un sillon à l'intérieur des Laurentiennes et la profonde vallée de la rivière est sans doute la caractéristique naturelle la plus impressionnante. » (Morency et coll., 2014 : 15).

3.1.3 Qualité de vie

La qualité de vie est un autre thème qui est souvent revenu lors des rencontres. Les gens viennent s'installer dans la région pour diverses raisons : le caractère naturel et la beauté du territoire, mais aussi pour la tranquillité, les grands espaces ou encore l'accès facile aux activités de plein air.

> *« C'est le milieu champêtre qui attire les gens ici. Nous sommes bien fiers d'avoir un milieu rural, ou semi-rural, à proximité de la ville de Québec. Je pense que c'est ça qui intéresse les gens. […] Les gens qui viennent ici pour être tranquilles. Avoir la paix, si on peut dire » (3250)*
>
> *« Les gens viennent s'installer ici pour profiter de notre plein air. » (1492)*
>
> *« Les gens sont venus ici un peu pour avoir la paix, un milieu de vie, un milieu familial » (1304)*

À la question 3[14] du questionnaire, on remarque des réponses comme : « quiétude », « développement récréatif », « villégiature », « qualité de vie » et « activités de plein air ». Dans le même ordre d'idées, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a réalisé un sondage d'opinion auprès de sa population afin de connaître les points forts et les points faibles de la municipalité. Il en ressort que « le caractère champêtre et pittoresque de la municipalité, son couvert forestier, sa tranquillité et ses paysages magnifiques contribuent à la qualité de vie de la population et que celle-ci désire la préserver » (MCUST, 2010). De plus, dans l'étude de caractérisation des paysages de Tewkesbury, on mentionne que les gens sont attirés dans le secteur par sa tranquillité et ses paysages (Morency et coll., 2014). Le PALÉE 2011-2014 abonde d'ailleurs dans ce sens en affirmant que la qualité du milieu de vie est un facteur de plus en plus déterminant pour le développement économique et social d'une région (CLDJC, non daté : 38).

[14] Comment décririez-vous le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier (les trois caractéristiques les plus importantes à vos yeux) ?

3.1.4 Développement immobilier

L'augmentation du développement immobilier semble être un élément caractéristique important de la région. La multiplication des nouvelles constructions au cours des dernières années est fréquemment mentionnée.

> *« Je suis native d'ici et là c'est sûr qu'on est dans un boum. On se rend compte qu'il y a beaucoup de développement » (1492)*
>
> *« Ça fait 25 ans que je suis ici, ça pousse, ça pousse » (7744)*
>
> *« On est dans un secteur où il y a une pression immobilière qui est très forte. La pression résidentielle, on n'a qu'à regarder ce qui s'est passé à Stoneham tout autour de la montagne, du centre de ski. On se rend bien compte qu'il y a des pressions de plus en plus fortes. » (8976)*

Pour certains intervenants rencontrés, la croissance du développement immobilier serait liée au fait que la région est maintenant devenue la banlieue de la ville de Québec.

> *« Je pense que c'est la marche inexorable de l'histoire. On est peut-être rendu à la 4e ou la 5e couronne de banlieue, depuis Limoilou, Charlesbourg, Orsainville, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Beauport […]. Aujourd'hui, on a l'autoroute qui est une porte grande ouverte à une urbanisation, une densification. » (9806)*
>
> *« On est rendu la banlieue de Québec. » (7744)*

Comme le soulève le rapport de la première phase du projet, la croissance du développement immobilier dans la région a débuté dans les années 1960 (Boulfroy et coll., 2013a). Ce marché est en plus forte expansion depuis les dernières années. Par exemple à Stoneham-et-Tewkesbury, le nombre de nouveaux logements a plus que triplé entre 2000 et 2007, comparativement à la fin des années 1990 (MCUST, 2010).

De 1996 à 2006, le taux actualisé de croissance démographique annuelle de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier était environ de 2,5 %, et à Stoneham d'environ 2,05 % (Lévesque, 2009 : 5-4). Pour cette même période, ce taux était d'environ 1,95 % pour l'ensemble de la MRC, ce qui signifie que ces deux municipalités sont plus touchées que la moyenne de la MRC. De 2006 à 2010, la population de la MRC a augmenté de 17,4 %[15] (CLDJC, non daté : 9). Cette augmentation de la population va de pair avec la construction résidentielle qui a presque doublé durant ces quatre années (CLDJC, non daté : 9).

Toutefois, la pression immobilière semble perçue comme étant moins forte du côté de Saint-Gabriel-de-Valcartier, en raison de la réglementation en vigueur.

> *« [Le développement immobilier] ce n'est pas une menace. Non, il n'y a pas de problématique. On a une dynamique différente des municipalités voisines dans le sens où on a une politique pour limiter et encadrer de développement résidentiel. Ça se*

[15] Le rapport ne mentionne pas s'il s'agit du taux brut ou du taux actualisé.

développe beaucoup plus lentement à Saint-Gabriel que dans les municipalités voisines. On peut ouvrir ou prolonger une seule rue avec un maximum de 18 unités par année. Dans les dernières années, ça se maintient autour de 10-12. On ne subit pas beaucoup de pression au niveau du développement. […]Au début des années 1990 ici, on était peut-être 1 000 habitants, quand je regarde les statistiques. Là, on est rendu au-delà de 3 000. La population augmente très lentement, mais elle augmente quand même. » (3250)

En ce sens, dans le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, on identifie des zones prioritaires de développement où l'on suggère, entre autres, d'« Éviter les secteurs de contraintes naturelles pour y construire de nouvelles rues et des bâtiments (pentes fortes, risque d'inondation, etc.) » (MSGV, 2007 : 14). Pour la zone de réserve urbaine, on mentionne de « permettre la construction résidentielle uniquement en bordure des rues déjà existantes » et « ne pas autoriser l'ouverture de nouvelles rues, ni l'ajout de réseaux d'aqueduc à moins qu'il soit démontré la présence d'un problème environnemental ou sécuritaire majeur » (MSGV, 2007 : 14). Il y a aussi une partie du territoire réglementé par le zonage agricole et la LPTAQ[16].

3.1.5 Perceptions selon les Premières Nations

Comme il est mentionné dans le rapport de la première phase (Boulfroy et coll., 2013a), le territoire à l'étude fait partie du territoire traditionnel des Hurons-Wendat : le *Nionwentsïo*. Il fait aussi partie du territoire ancestral des Innus : le *Nitassinan* « L'identité même des Innus est liée de façon intrinsèque à ce territoire, car il est un lieu de valeurs, de pratiques sociales, spirituelles et sacrées, économiques, éducatives, politiques et symboliques qui n'ont cessé d'évoluer malgré les contraintes et embûches rencontrées depuis plusieurs décennies. » (CTNM, 2008 : 6).

Selon le représentant des Hurons-Wendat, le territoire à l'étude se définit comme la porte arrière du territoire de Wendake, une zone qui permet d'accéder à la partie plus au nord du *Nionwentsïo*. Il considère aussi que la biodiversité de ce territoire est importante, que la présence d'espèces fauniques et floristiques permet, encore aujourd'hui, à plusieurs membres de la Nation huronne-wendat de chasser, pêcher, piéger et récolter des végétaux. Il pense que c'est un lieu caractérisé par la beauté des paysages et par la magnifique *Yadawïoye*, la rivière Jacques-Cartier (propos tirés du questionnaire).

16 Pour plus de détails, consulter le site Web de la Communauté métropolitaine de Québec, à cette adresse : **http://www.cmquebec.qc.ca/centre_cmd/table_statistiques.aspx**

3.2 Principaux défis

3.2.1 Cohabitation du développement immobilier, du maintien de la qualité de vie et de la beauté des paysages

Le principal défi de la région évoqué lors des rencontres et dans les réponses au questionnaire est l'encadrement du développement immobilier, qui, de l'avis de nombreux résidents, constitue la plus grande menace.

> *« À Stoneham, les sentiers pédestres sont tous fermés. Ils sont supposés être réaménagés l'été prochain ou l'année suivante. Comme on le disait, les gens viennent s'installer ici pour profiter de notre plein air et les sentiers ferment parce que des propriétaires privés font leur développement. Est-ce qu'on pourrait avoir des ententes pour préserver les bandes, des corridors ? Selon moi, la menace est à ce niveau-là : le développement résidentiel. » (1492)*
>
> *« Moi je te dirais que Stoneham est victime de sa beauté tout simplement. » (7744)*

Le développement immobilier, en déboisant des superficies, semble avoir des conséquences à plusieurs niveaux, notamment sur l'environnement (ex. : lessivage du sol dans les cours d'eau), la qualité des paysages (en particulier lorsque les déboisements ont lieu sur les flancs de montagne) et la diminution de l'accès aux sentiers de randonnée pédestre.

> *« On est en milieu montagneux, là on s'aperçoit que ça déboise en montagne. Ça ne fait que commencer. » (1304)*

L'une des conséquences indirectes du développement immobilier est la baisse du sentiment d'appartenance au territoire, car les nouveaux lotissements sont majoritairement occupés par de nouveaux arrivants, qui souvent travaillent à l'extérieur de la municipalité (ex : à Québec), et participent peu activement à la vie citoyenne de la municipalité. (voir plus de détail au point 3.2.4, p. 16)

À la question 4[17] du questionnaire, les réponses en lien avec le développement immobilier sont nombreuses. On fait mention de « préserver les paysages tout en permettant le développement immobilier », « accueillir plus de résidents en préservant le caractère naturel du territoire », « conserver le caractère naturel du territoire face au développement », « mieux encadrer le développement résidentiel et commercial », « limitation du développement urbain », « assurer un développement résidentiel harmonieux », « conserver la beauté des paysages », « réduire les impacts environnementaux liés à l'expansion humaine », « explosion démographique, contrôle de l'urbanisation et gestion raisonnée du territoire ».

---

17 Selon vous, quels sont les trois défis (social, économique et/ou environnemental) prioritaires du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ?

Dans ces réponses, on remarque que, même si le développement représente un défi, les intervenants ne sont pas systématiquement contre celui-ci. Cet aspect a aussi été évoqué lors des rencontres.

> *« Il y a moyen de faire du développement résidentiel et de préserver une certaine qualité de vie. Un n'est pas incompatible avec l'autre. » (7744)*
>
> *« Est-ce que le développement immobilier est nécessaire ? Probablement, mais il pourrait être mieux coordonné. Moins anarchique. Sans empêcher le développement, il faudrait voir s'il n'y a pas des milieux sensibles qui pourraient être préservés autant au niveau du patrimoine naturel que du patrimoine culturel. » (9806)*

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles, on constate que la conciliation entre la pression domiciliaire et la protection de l'environnement est devenue une préoccupation de plus en plus importante au cours des années 1980 et 1990. Nombreux étaient les défis déjà identifiés : limiter le déboisement, prévenir l'érosion des sols, éliminer adéquatement les eaux usées, contrôler la qualité de l'eau des lacs et des rivières à proximité des habitations. Durant les années 1980, dans la MRC, on a assisté à la création de comités et à l'adoption de règlements pour « assurer une surveillance accrue, pour réparer certaines erreurs du passé et pour prévenir l'apparition de nouveaux problèmes. » (Dufour, 2012 : 100).

3.2.2 Préservation de la biodiversité

On a pu constater précédemment que l'aspect naturel du territoire est un élément clé de la région pour les gens rencontrés. La préservation de la biodiversité semble un objectif pour certains intervenants rencontrés.

> *« On sait qu'il y a raréfaction de certaines espèces forestières sur le territoire. Je parle de chêne rouge, de chêne blanc, d'épinette. » (7023)*
>
> *« Nous, on est concerné par la qualité de vie, l'environnement naturel, incluant la biodiversité. […] Il y a des enjeux très importants comme la préservation de la biodiversité, la préservation d'un environnement sain, la qualité de la rivière. » (8976)*

À la question 4[18] du questionnaire, le thème de la protection de la biodiversité et de l'environnement était très présent : « permettre la conservation du milieu naturel », « conservation des habitats fauniques aquatiques et terrestres », « mettre en valeur la nature », « mise en valeur environnementale », « protéger les forêts et les habitats fauniques », « préserver son environnement ».

Cette volonté de préserver la biodiversité se retrouve aussi dans la documentation des municipalités et de la MRC. Plusieurs de ces éléments ont été identifiés dans le rapport de la première phase du projet (Boulfroy et coll. 2013a). À « Stoneham-et-Tewkesbury, des orientations du plan d'aménagement de la municipalité concernent l'amélioration et la protection des composantes de l'environnement naturel. Différents objectifs y sont associés, tels que la protection des milieux humides, la diminution des gaz à effet de serre et la

---

18 Selon vous, quels sont les trois défis (social, économique et/ou environnemental) prioritaires du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ?

préservation des massifs forestiers. On note aussi un intérêt pour que le développement se fasse de façon à respecter les orientations environnementales (MCUST, 2010b). En ce qui a trait au plan d'aménagement de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier […] on observe aussi des préoccupations environnementales à l'échelle de la MRC. En effet, dans le plan stratégique de développement, l'un des enjeux identifiés est "La protection du milieu de vie et de l'environnement" (CLDJC, non daté : 39). » (Boulfroy et coll., 2013a, p. 18-19).

Toutefois, il est important de souligner que l'importance accordée à la préservation de la biodiversité varie : pour certains intervenants, le territoire est assez protégé et il serait inutile de mettre en place de nouvelles mesures. Cet élément sera approfondi au point 7.5.1 (p. 45).

3.2.3 Préservation de la qualité de l'eau

La préservation de la qualité de l'eau est un thème connexe à celui de la protection de la biodiversité. Toutefois, ce sujet semble très sensible pour les gens rencontrés, c'est pourquoi il est traité séparément. Le thème de l'eau et des rivières est très important pour les intervenants rencontrés, particulièrement concernant **la rivière Jacques-Cartier**. Durant les rencontres, les gens ont parlé d'elle comme étant « l'épine dorsale de toute la région », un « joyau » ou « un moteur économique ». Un des intervenants a résumé son opinion sur ce cours d'eau en disant « La rivière Jacques-Cartier, c'est le saumon ! ». Il semble donc y avoir un sentiment d'appartenance important lié à la rivière Jacques-Cartier, peut-être en raison de l'histoire de sa sauvegarde, de son esthétisme, du fait que ce soit la rivière à saumon la plus à l'ouest au Québec, ou de ses rapides appréciés par les amateurs d'eau vive (voir Boulfroy et coll., 2013a).

Néanmoins, il existe d'autres cours d'eau ayant une importance particulière sur le territoire. Notamment, la **rivière des Hurons**, qui est un tributaire du lac Saint-Charles et la principale réserve d'eau potable de la ville de Québec (VIQC, 2014).

> *« On a parlé de la rivière Jacques-Cartier, mais sur le territoire qui nous intéresse, il y a la rivière des Hurons qui est le principale tributaire du lac Saint-Charles. Le lac Saint-Charles est une réserve d'eau potable pour la ville de Québec. Les enjeux de conservation sont importants à ce niveau-là. Ces enjeux sont documentés. Ils démontrent que les activités en amont du lac et dans le bassin versant de la rivière des Hurons ont un impact direct sur la qualité de l'eau. Je pense aux travaux sur l'autoroute 73 qui ont entraîné l'augmentation de la sédimentation dans le lac et l'augmentation du phosphore, ce qui est un élément pouvant influencer les épisodes de cyanobactéries. Si on est capable de favoriser les actions de conservation en amont du lac, ça aura des intérêts pour toute la population. » (4712)*
>
> *« Faut dire que les gens de la ville de Québec boivent l'eau de la rivière des Hurons. Il y a de la sédimentation qui s'est faite malgré toutes les précautions que le ministère des Transports a pu prendre. Donc, il y a des sédiments qui ont quand même coulé dans le lac Saint-Charles. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas vraiment ces sédiments-là qui créent des cyanobactéries, c'est tout le déboisement, les pesticides… nos beaux terrains en bordure du lac Saint-Charles. » (9806)*

Rivière Huron à Stoneham Québec Canada

Par AndreBeausejour (Travail personnel) [GFDL (http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) ou CC-BY-SA-3.0-2.5-2.0-1.0 (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0)], via Wikimedia Commons

On sait que, depuis 2006, le **lac Saint-Charles** est touché par des proliférations épisodiques de cyanobactéries (APEL, 2012). En 2010, un rapport sur l'état de la situation du bassin versant de la prise d'eau du lac Saint-Charles avance plusieurs recommandations, telles que d'établir des règles visant à prévenir la construction dans les zones où la pente du milieu est supérieure à 25 %, ainsi que des règles visant à contrôler et à encadrer le développement dans les zones d'aquifères ou dans les zones avec un drainage imparfait, mauvais ou très mauvais (ROCHE, 2010 : 206).

En 2011, un suivi des cyanobactéries et de l'état trophique du lac Saint-Charles a permis de constater que la santé du lac s'est détériorée entre 2008 et 2011 (augmentation de la concentration en azote totale, augmentation de l'apport en sédiments, etc.) (APEL, 2012). Aussi, en 2011, un suivi des bassins versants de la rivière Saint-Charles a permis de tirer certaines conclusions à propos du bassin versant de la rivière des Hurons.

Notamment, la construction de l'autoroute 73 a eu pour effet d'augmenter l'apport en sédiments et en phosphore dans les rivières Noire et des Hurons.

Publié en 2013, dans un rapport de relevé sanitaire des installations septiques autonomes de Stoneham-et-Tewkesbury, on avance qu'uniquement 16 % (67/415) des dispositifs sont conformes (c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque de contamination directe ou indirecte) (Groupe Hémisphère, 2013). La question de la qualité de l'eau a d'ailleurs fait les manchettes au cours de l'été 2014. En effet, on explique que le chantier de l'autoroute du Saguenay et le développement domiciliaire nuisent à la qualité de l'eau du réservoir qui abreuve les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Wendake et de L'Ancienne-Lorette (Ricard-Châtelain, 2014a). Selon Vincent Warwick, professeur au Département de biologie de l'Université Laval et directeur scientifique du Centre d'études nordiques, il est inhabituel de retrouver deux stations d'épurations d'eau (Lac Delage et Stoneham-et-Tewkesbury) dans le bassin versant d'un réservoir municipal d'eau potable. Néanmoins, selon Reinhard Pienitz, biogéographe à l'Université Laval, le lac Saint-Charles aurait de bonnes chances de maintenir sa qualité d'eau, mais il recommande l'arrêt radical du développement dans le bassin versant (Ricard-Châtelain, 2014a). En juillet 2014, le maire de Stoneham-et-Tewkesbury a annoncé que la municipalité allait entreprendre des mesures pour améliorer le traitement des eaux usées, telles que le raccordement de 133 résidences à un système d'égout sous vide (Ricard-Châtelain, 2014b).

3.2.4 La cohésion sociale

La cohésion sociale peut être définie comme étant la « stabilité et force des liens sociaux à l'intérieur d'un groupe donné ou d'une communauté, elle peut aussi être illustrée par le sentiment d'appartenance à une communauté » (MDDEFP, 2014 : 9). Quelques intervenants rencontrés ont affiché un fort sentiment d'appartenance envers la région :

> *« Le mouvement "Sauvons la Jacques-Cartier", a été initié par des gens de Tewkesbury, dans lequel beaucoup d'autres gens se sont joints. Ce mouvement a contribué au sentiment d'appartenance de la région. Donc, il y a un sentiment d'appartenance au milieu naturel, à sa protection […] Je pense que l'augmentation des aires protégées aurait renforcé ce sentiment d'appartenance. » (9806)*
>
> *« L'idée d'appartenance au secteur… Dans ma famille, mon grand-père paternel a commencé à venir ici en 1905. Il prenait congé le mercredi pour venir à la pêche. Depuis ce temps-là dans notre famille, on a toujours eu au moins une résidence sur le territoire. Ça se perpétue tout le temps, c'est rendu aux petits enfants maintenant qui nous demandent d'avoir absolument un terrain pour se bâtir eux-mêmes. […] On garde encore des terres comme appartenance paternelle au territoire. Il y a beaucoup de personnes qui ont la même mentalité que moi et qui l'expriment. » (8603)*

Il existe donc un certain sentiment d'appartenance envers le territoire, envers la communauté, mais il semblerait que ce sentiment s'effrite peu à peu, avec l'emménagement de nouvelles familles dans les municipalités et le fait qu'elles s'investissent peu dans la vie citoyenne.

> *« Il y a aussi un phénomène de population qui se passe. Nous avions une forte participation des gens [à diverses activités de la communauté] quand c'était encore des gens qui étaient nés ici ; qui avaient vécu ici. C'est un sentiment très identitaire face à la région. Ces personnes-là sont très âgées, la plupart sont parties en ville dans des résidences ou bien elles sont décédées. Actuellement, il y a un phénomène de renouveau. Il y a des jeunes familles qui s'installent avec des enfants. Ce sont tous des gens qui travaillent à Québec. Donc, ils partent le matin, ils rentrent le soir et la fin de semaine ils n'ont pas le temps, parce qu'on fait les courses, on fait le ménage, on s'occupe des enfants » (8976).*

Cette nouvelle réalité démographique semble être un réel défi quant au sentiment d'appartenance, exprimé aussi à l'échelle de la MRC.

> *« Selon moi, si on parle de la MRC, le principal enjeu est la question du sentiment d'appartenance et de la solidarité. Dans les défis de la région, c'est d'assurer une cohésion. […] On a doublé de population probablement en 30 ans. Tous ces visiteurs, ils se sentent peu Jacques-Cartois, ils se sentent, région de Québec. Ils vont travailler à Québec, ils vivent à Québec, mais ils dorment en banlieue. »*

Ce défi est clairement identifié dans certaines réponses à la question 4[19] du questionnaire : « composer avec le phénomène de "gentrification", qui verrait les nouveaux arrivants chasser les résidents de longue date », « développer un sentiment d'appartenance », « avoir une vision commune ».

Le nouveau profil démographique de la région semble être l'une des causes de ce défi lié au sentiment d'appartenance, mais il y a peut-être d'autres facteurs, tels que le réseau routier est-ouest peu développé qui oblige les personnes qui veulent circuler dans la MRC à descendre jusqu'à Québec pour relier leur destination. Le manque de services dans la région est aussi à considérer.

> *« On a l'impression d'être juste une annexe de la ville de Québec, parce que le réseau routier n'est pas est-ouest, il est nord-sud. En plus, la base militaire, elle fait vraiment une fracture dans la MRC. » (6427)*

> *« Il n'y a pas énormément de services ici. La plupart prennent leur épicerie en ville. » (1304)*

Cette constatation se confirme également dans les réponses au questionnaire à la question 4[20] : « développer une activité économique dans le territoire », « modification du parcours routier », « attirer des commerces de services ». On note aussi que malgré l'augmentation démographique de la région, les principaux lieux de consommation, de concentration de l'emploi et de pratique des activités socioculturelles demeurent les centres urbains (Dufour, 2012). Cette tendance se retrouve aussi dans d'autres communautés rurales à proximité d'un

---

19 Selon vous, quels sont les trois défis (social, économique et/ou environnemental) prioritaires du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ?

20 Selon vous, quels sont les trois défis (social, économique et/ou environnemental) prioritaires du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ?

centre urbain où les individus « sont enclins à se déplacer vers l'extérieur pour combler certains de leurs besoins, ce qui réduit les possibilités d'interactions au sein de leur propre communauté et affaiblit la cohésion sociale » (Charron-Arseneau, 2014).

Enfin, dans le PALÉE, le faible sentiment d'appartenance est identifié comme une faiblesse de la MRC (CLDJC, non daté : 37). Dans le plan stratégique de développement durable de la MRC, l'une des orientations est le développement social et communautaire. Il y est précisé qu'il faut : « Assurer l'épanouissement et le dynamisme des communautés en favorisant le sentiment d'appartenance, l'inclusion sociale et l'accessibilité aux services afin de maintenir et développer des milieux de vie de qualité et sécuritaire et d'encourager les projets mobilisateurs. » (CLDJC, non daté : 39).

3.2.5 Bilan sur la perception du territoire

On remarque donc que les intervenants du territoire caractérisent la région comme étant naturelle, belle, paisible, bref, un milieu de vie où il fait bon vivre. Toutes ces caractéristiques à proximité de la ville de Québec ne manquent pas d'attirer de nouveaux arrivants. Par contre, l'explosion démographique amène son lot de défis. D'abord d'ordre écologique et esthétique, puisque les nouvelles constructions affectent la qualité des paysages et l'environnement, en particulier les cours d'eau. Ensuite d'ordre social, car la détérioration des paysages et de l'environnement ont un effet sur la qualité de vie. De plus, les nouveaux arrivants n'ont pas nécessairement le même sentiment d'appartenance que les habitants de longue date, ce qui est perçu comme affectant la cohésion sociale.

4 Éléments du territoire pouvant être protégés ou mis en valeur : point de vue des intervenants

Dans le questionnaire, les questions 5 à 15 étaient consacrées aux valeurs des intervenants. Les questions se formulaient ainsi : *Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à…* Les propositions des valeurs ont été inspirées des propos tenus lors des rencontres et des divers éléments dont il faut tenir compte dans la mise en place éventuelle d'une aire protégée. Dans la section qui suit, sont présentés selon un ordre décroissant d'importance les éléments mentionnés dans les réponses aux questions. Il faut noter que les pourcentages présentés ici ne sont pas du tout représentatifs de l'opinion de la population des municipalités étudiées. Il s'agit simplement des résultats de l'échantillon retenu pour le projet. Ces réponses sont néanmoins intéressantes par l'aperçu qu'elles donnent et les réflexions qu'elles suscitent. À la question 16 du questionnaire, il était demandé si d'autres éléments devaient être pris en compte dans la réflexion sur les aires protégées. Nous traiterons de ces réponses à la fin de la section.

Ainsi, de façon générale, on peut noter tout d'abord l'importance systématique qui a été accordée à six des éléments du territoire, puisque 80 % et plus des répondants les qualifient soit de très importants ou importants : **protection des cours d'eau, suivi de protection des espèces en péril, des vieilles forêts et des paysages, développement des activités récréatives, exploitation forestière et protection du patrimoine bâti**. Trois autres thèmes semblent moins importants pour les répondants, avec 55 à 66 % des avis qui qualifient le thème d'important ou de très important et environ 30 % pour qui le thème est plus ou moins important, peu important ou pas important. Il s'agit du **maintien de l'agriculture sur le territoire, de la mise en valeur de l'agriculture de petite échelle et du développement d'activités culturelles**. Finalement un dernier thème se démarque, le **développement immobilier**, où les opinions sont divisées quant à son importance, avec une proportion équivalente de réponses qui le qualifie d'important ou très important (47 %) et de plus au moins, peu ou pas important (48 %). Il faut aussi être prudent dans l'analyse, car, étant donné la petitesse de l'échantillon, le choix d'un seul répondant peut faire beaucoup varier le pourcentage.

4.1 Protection des cours d'eau

Après l'analyse des discours tenus lors des rencontres, il n'est pas surprenant de constater que la **protection des cours d'eau** est la valeur qui arrive en tête de liste comme étant la plus importante pour les gens rencontrés. Cette importance accordée dans les rencontres à la protection des cours d'eau est confirmée par les résultats du sondage, près de 90 %[21] des gens ayant répondu à cette question considèrent cela comme *très important*, tandis qu'environ 10 % pensent que c'est *important*. Aucune autre réponse n'a été utilisée pour cette question.

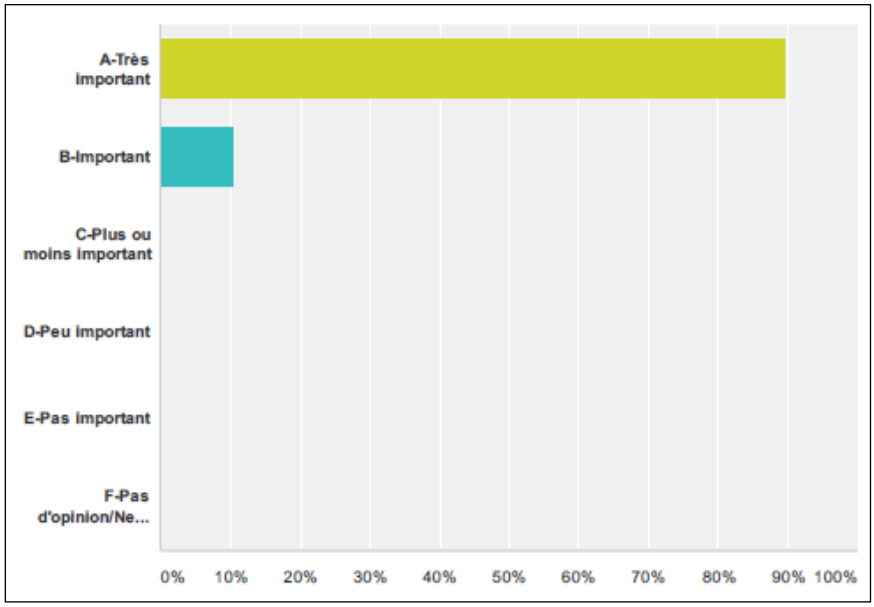

21 À noter, les répondants n'avaient pas l'obligation de répondre à toutes les questions. Les réponses ignorées ne sont pas incluses dans les statistiques.

4.2 Protection des espèces en péril et protection des vieilles forêts

La **protection des espèces en péril** et la **protection des vieilles forêts** sont aussi deux valeurs très sensibles pour les répondants, puisque environ 63 % les considèrent comme étant *très importantes* et 37 % comme *importante*s. Il est intéressant de noter que les thèmes des espèces en péril et des vieilles forêts n'ont pas été abordés directement lors des rencontres. On ne note aucune réponse qui considère ces thèmes comme étant *plus ou moins*, *peu* ou *pas important*, ce qui laisse penser que les répondants choisis sont sensibles aux questions environnementales.

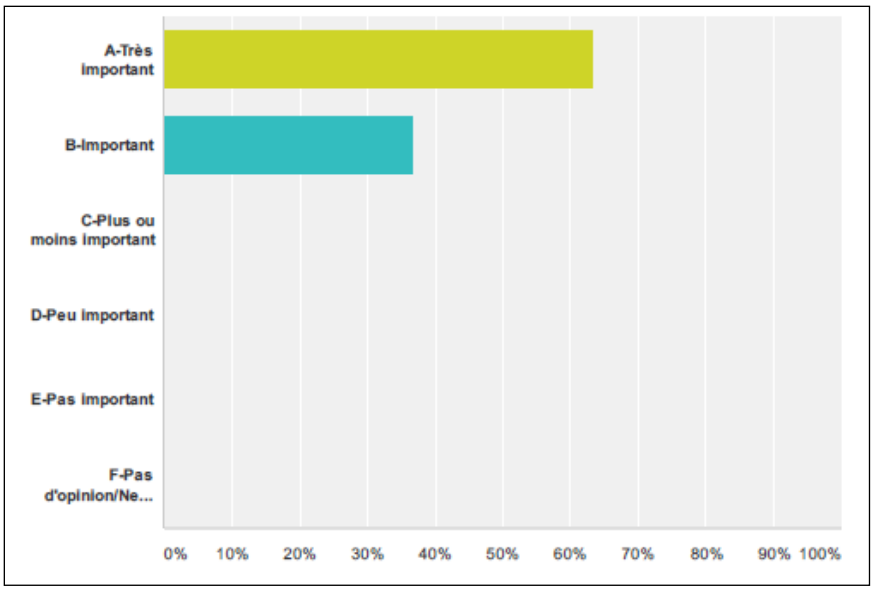

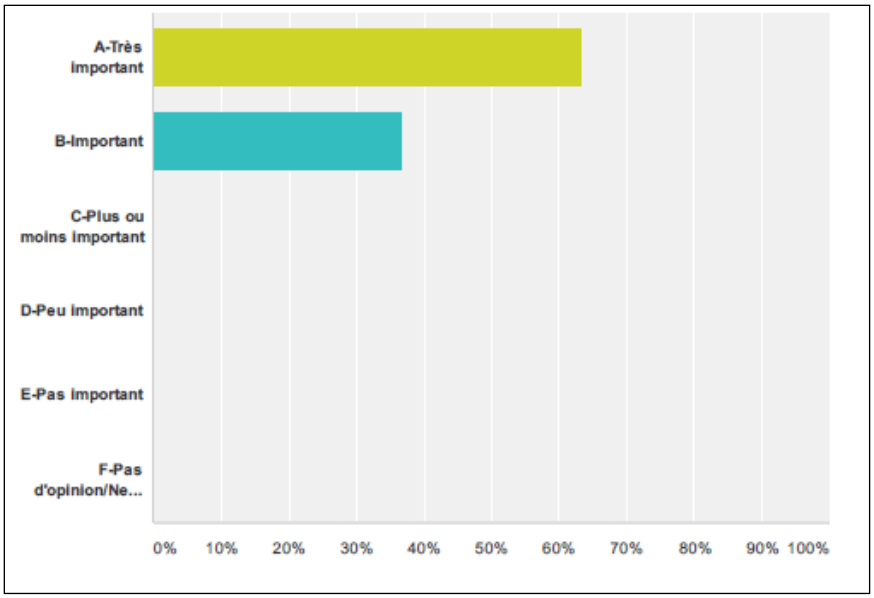

4.3 Protection des paysages

Pour 50 % des répondants au questionnaire, la **protection des paysages** est une valeur *très importante* et *importante* pour 39 %. Une très faible proportion des répondants (11 %) considèrent que c'est *plus ou moins important.*

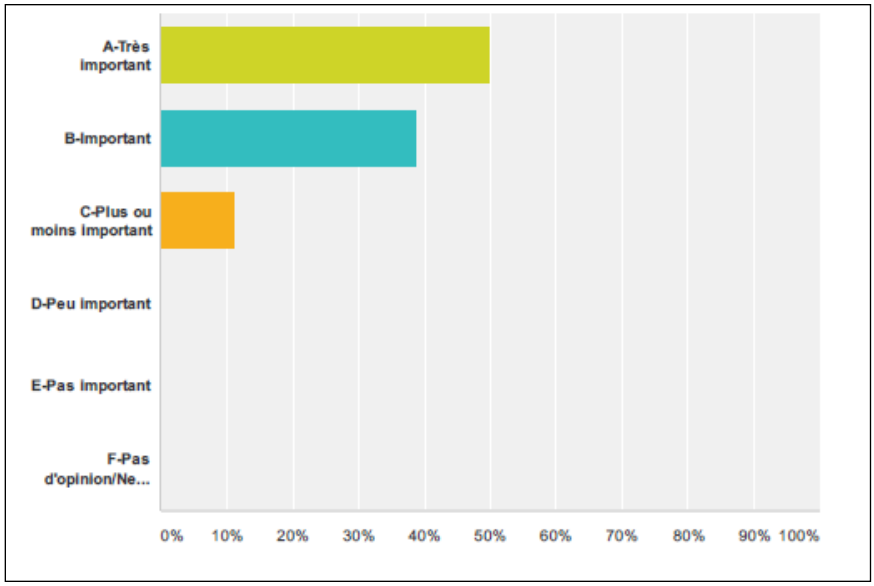

4.4 Développement des activités récréotouristiques

En ce qui a trait au **développement des activités récréotouristiques**, 44 % des répondants croient que c'est *très important*, et 39 % le considèrent comme *important*. À nouveau, les répondants ne trouvant pas cet élément important ou très important sont marginaux, avec 11 % le trouvant *plus ou moins important,* et 6 % qui *n'ont pas d'opinion/ne se sont pas prononcés*[22]. Il faut souligner que l'industrie touristique est un pilier majeur de l'économie de la MRC. Selon le PALÉE, ses principaux atouts sont un environnement naturel de haute qualité, des infrastructures d'une bonne qualité, une grande notoriété et l'accès à un fort bassin de population de par la proximité de la région à la ville de Québec (CLDJC, non daté : 16).

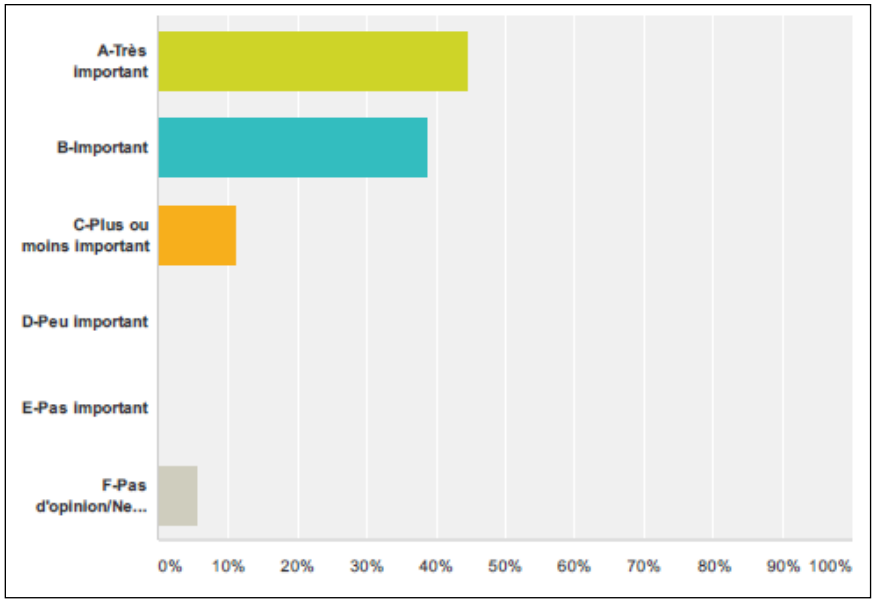

22 Il faut être prudent quant à l'analyse de ces données, car ici, le dernier pourcentage (6 %) représente un seul répondant.

4.5 Exploitation forestière

Le tiers des répondants considèrent l'**exploitation forestière** comme étant *très importante,* 48 % comme *importante* et 5 % comme *plus ou moins importante*. Seulement 5 % trouvent que c'est *peu important*, 5 % pensent que ce n'est *pas important* et 5 % n'ont *pas d'opinion/ne se sont pas prononcés*.

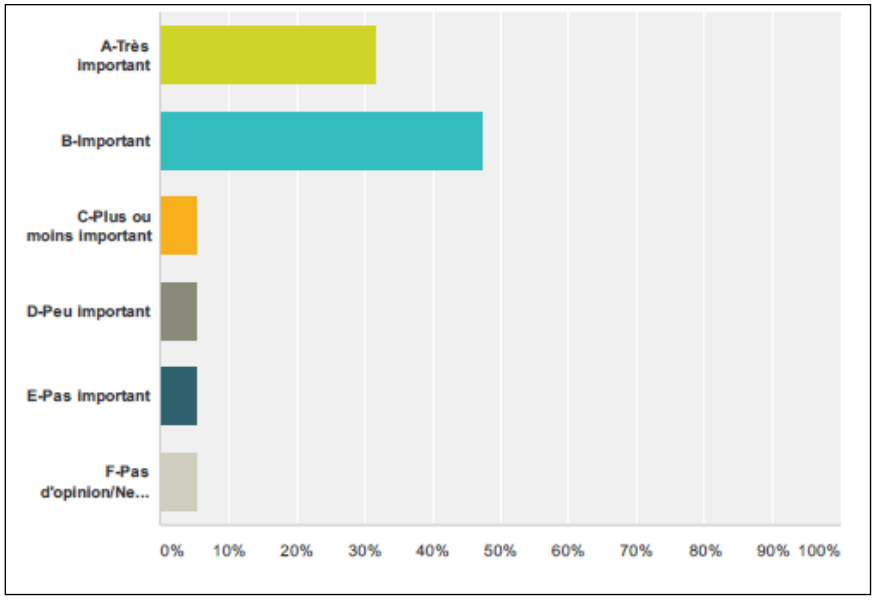

L'importance accordée à l'exploitation forestière ressemble donc beaucoup au portrait du développement des activités récréatives, sachant que l'exploitation forestière est aussi une activité économique importante pour la région. La partie nord-ouest territoire est en effet occupée par des terres publiques, rattachées à l'unité d'aménagement forestier (UAF) 031-52. Une possibilité forestière est associée à cette UAF, qui produit pour l'industrie forestière un volume de bois de sciage et de pâte. Quelques grands propriétaires forestiers sont également présents sur le territoire d'étude, Québec Forestland, Scierie Dion, le Séminaire de Québec et Tantari Corporation (voir la figure en page suivante, tirée de AFPQ 03, 2013b), qui ont, eux aussi, un objectif de production de matière ligneuse. Enfin, de nombreux petits propriétaires privés se retrouvent davantage dans la partie sud du territoire. Les volumes moyens de bois livrés par les petits propriétaires forestiers pour chacune des 2 municipalités à l'étude est estimé entre 0,25 et 0,5 m^3/ha/année (AFPQ 03, 2013a).

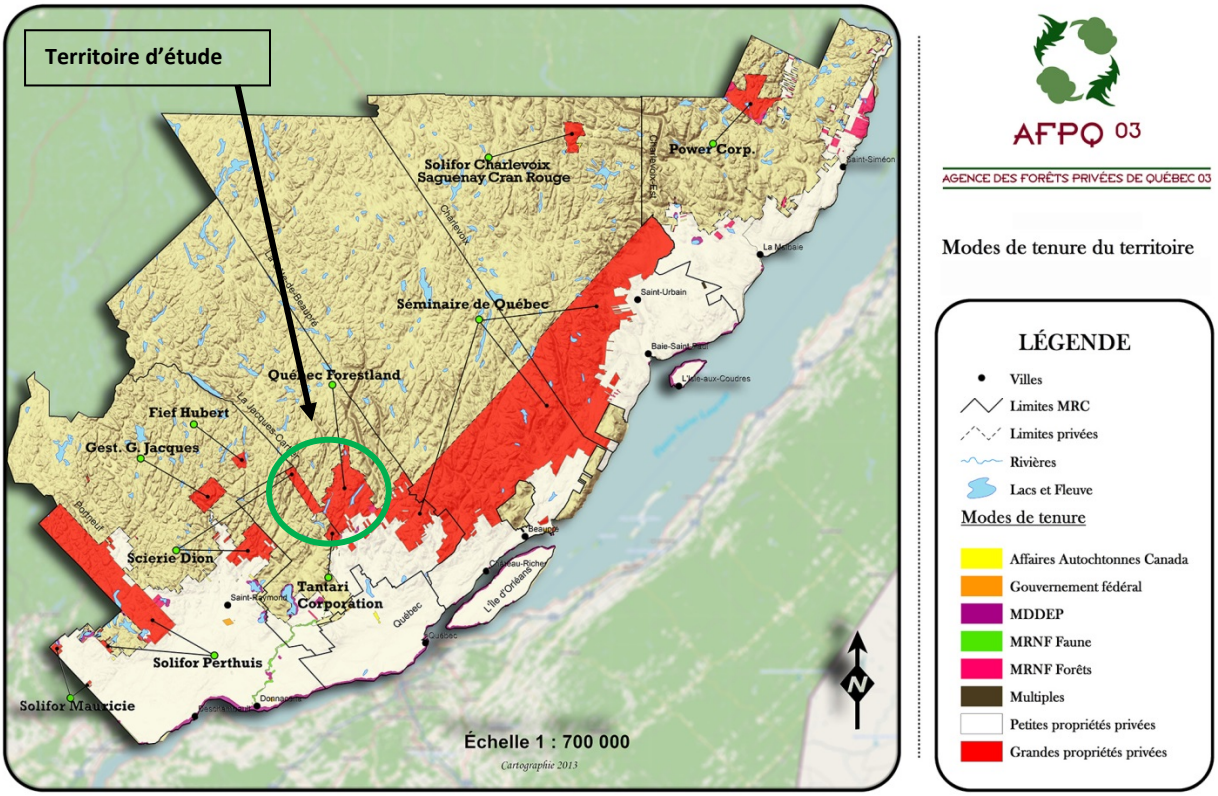

« En 2013, une quarantaine de producteurs forestiers ont vendu du bois pour une valeur de plus 700 000 $. En 2003, près de 120 producteurs forestiers effectuaient des ventes de près de 1,3 M$. » (MRC 2014, p. 5). Néanmoins, certains notent une baisse d'intérêt des nouveaux propriétaires privés face à l'exploitation forestière et à l'aménagement :

> *« Avec l'explosion du prix des terres, de plus, en plus, ceux qui en acquièrent, c'est des professionnels qui ont beaucoup d'argent. Donc, ce n'est pas nécessairement des gens qui veulent les exploiter. » (6427)*

Pourtant, pour certains intervenants rencontrés, l'aménagement peut mettre en valeur la forêt :

> *« Parce que l'intervention n'est pas nécessairement négative. L'objectif du programme de mise en valeur c'est d'améliorer la forêt. C'est sûr que tout dépendant des objectifs. » (6427)*

> *« Je pense qu'une façon de protéger une forêt c'est de l'aménager. Si on réglemente l'aménagement de façon à permettre que la forêt ne soit pas dénaturée, tant au point de vue visuel qu'au point de vue naturel, faunique, etc., à ce moment, on va quand même protéger notre forêt et on va lui permettre une certaine exploitation. » (8603)*

En ce sens, l'un des objectifs du PDZA est de valoriser l'importance sociale, économique et environnementale de la forêt privée auprès de la population (MRC de la Jacques-Cartier, 2014).

4.6 Patrimoine bâti

La **protection du patrimoine bâti** est une valeur jugée très importante pour une petite portion des répondants (21 %), mais importante pour plus de la moitié des répondants (58 %). Seulement 16 % des répondants jugent que c'est plus ou moins important, tandis que 5 % n'ont pas d'opinion ou n'ont pas voulu se prononcer. À noter qu'il n'y a aucune réponse qui juge la protection du patrimoine bâti comme étant peu ou pas importante. Rappelons que, comme mentionné dans le rapport de la première phase, le patrimoine bâti de la région est surtout caractérisé par l'histoire de sa colonisation, impliquant une diversité de provenance des immigrants et de confessions religieuses (Boulfroy et coll, 2013a).

> *« On est très préoccupé par les questions de patrimoine culturel. Par exemple, par l'avenir des maisons. Il y a quand même quelques belles fermes, quelques beaux bâtis qui sont dans un état lamentable. » (8976)*

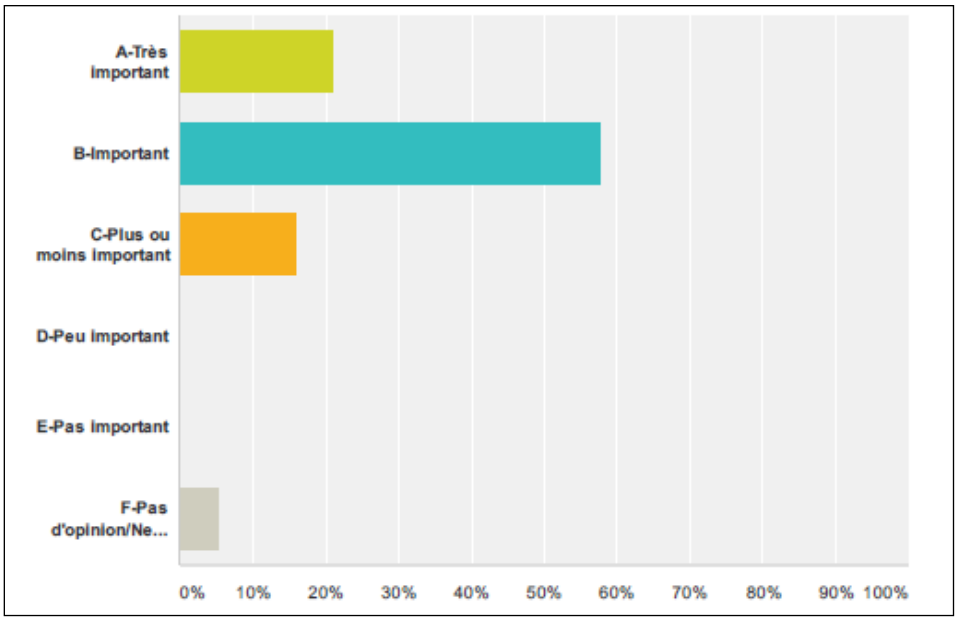

4.7 Maintien de l'agriculture

En ce qui a trait au **maintien de l'agriculture sur le territoire**, 33 % des répondants considèrent que c'est *très important* et 33 % *important*. Pour 22 % cette valeur est *plus ou moins importante* et 6 % considèrent que c'est *peu important*. 6 % n'ont *pas d'opinion* ou *ne se prononcent pas*. Lors des rencontres, le maintien de l'agriculture sur le territoire est un thème qui a été abordé quelques fois :

> *« Je suis très sensible dans le milieu où il y a eu de l'agriculture. Je trouve que ce qui est terrible, actuellement, c'est cet abandon des territoires à vocation agricole. C'est vraiment une vocation très importante à maintenir. » (8976)*

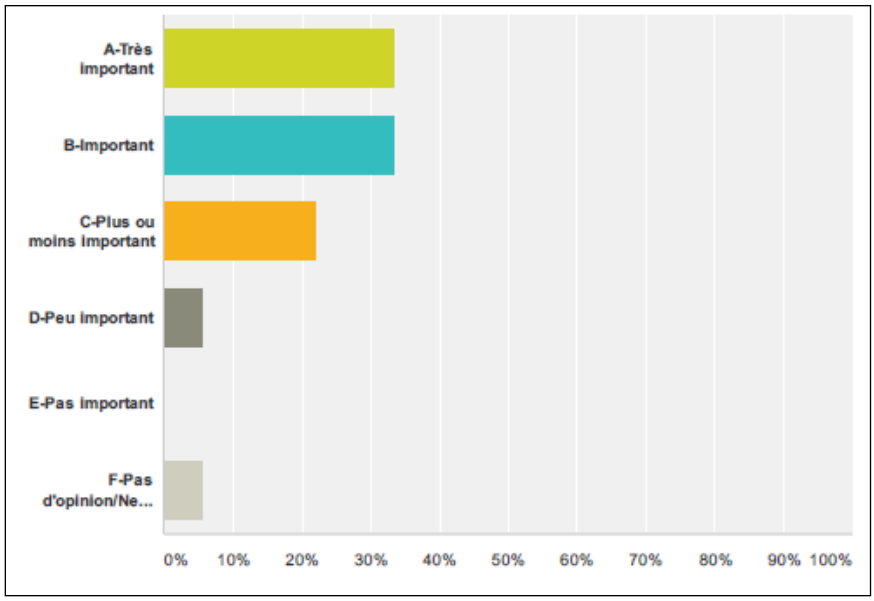

En outre, le marché public de Stoneham permet de mettre en valeur le travail des agriculteurs de la région et d'établir un contact étroit entre producteurs et consommateurs. Dans la caractérisation des paysages de Tewkesbury (Morency et coll., 2014), différentes recommandations sont formulées en ce qui a trait à la vocation agroforestière du secteur. Par exemple, on encourage une agriculture de proximité, en développant un programme communautaire de gestion des friches ou en favorisant la préservation des pâturages pour le maintien des perspectives visuelles. Dans les rencontres, certains ont aussi souligné l'importance économique de l'élevage du dindon à Saint-Gabriel-de-Valcartier :

> *« Il y a une longue tradition agricole à Saint-Gabriel. C'est le territoire agricole provincial. » (3250)*
>
> *« À Saint-Gabriel, on a 15 producteurs de dindons. Je ne pense pas qu'il faille remettre ça en question. » (2453)*

En effet, l'élevage de dindons de Saint-Gabriel-de-Valcartier représente 11,23 % du quota de dindons provincial et 77 % du quota alloué dans la région de la Capitale-Nationale (MRC 2014). En ce sens, l'un des objectifs du PDZA est de développer des marchés de proximité et une commercialisation locale du dindon en tirant avantage de l'importante clientèle qui fréquente les attraits et activités touristiques de la MRC.

4.8 Maintien de l'agriculture de petite échelle

En ce qui a trait plus précisément à la **mise en valeur de l'agriculture de petite échelle**, un peu moins de 27 % des répondants la considèrent comme étant *très importante*, 37 % comme *importante*, 21 % comme *plus ou moins importante*, 5 % comme *peu importante* et 5 % comme *pas importante*. 5 % des personnes sondées n'ont *pas d'opinion ou ne se prononcent pas*. Selon le récent plan de développement de la zone agricole (PDZA), les productions maraîchères (autres que la pomme de terre), les cultures abritées et l'agriculture biologique sont nettement sous-représentées dans la MRC (MRC 2014). En outre, une volonté de mise en valeur ce genre d'agriculture semble exister :

> *« Il faut faire en sorte qu'il y ait une nouvelle forme d'agriculture qui s'implante, plus écologique, plus respectueuse. En donnant la chance à des petits producteurs de commencer à œuvrer en agriculture. Il faut être capable de morceler le territoire agricole. » (1304)*

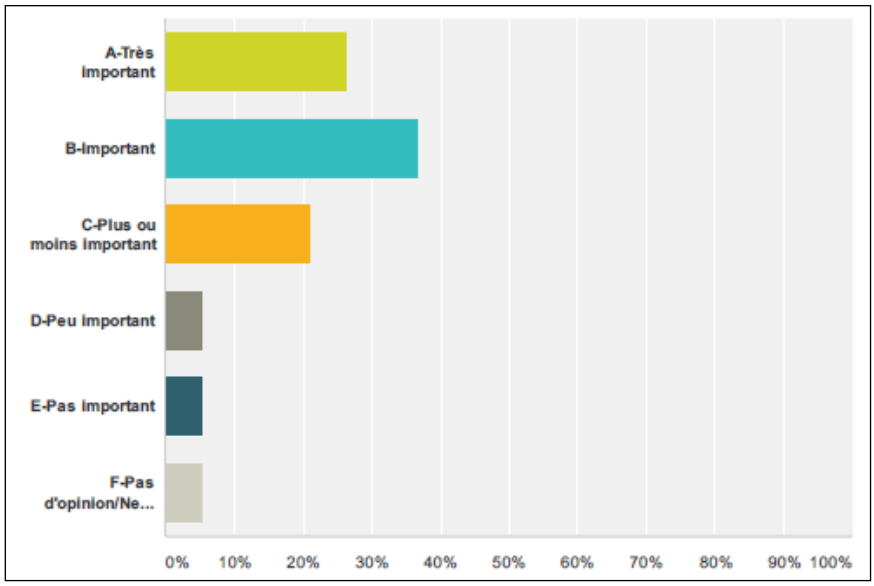

En ce sens, l'objectif 2.1. du PDZA est de développer de nouvelles productions et de nouveaux marchés, afin de mieux exploiter les forces et opportunités du territoire, par la valorisation des sols à haut potentiel agricoles, actuellement sous-exploités (MRCJC, 2014).

4.9 Mise en valeur du développement d'activités culturelles

La **mise en valeur du développement d'activités culturelles** a été considérée comme *très importante* pour seulement 22 % des répondants, *importante* pour 33 %, *plus ou moins importante* pour 17 %, *peu importante* pour 10 %. À noter qu'aucun répondant n'a considéré ce thème comme n'étant *pas important*, mais 17 % n'ont *pas d'opinion* ou n'ont *pas voulu se prononcer*. Les questions culturelles ont été brièvement abordées lors de certaines rencontres :

> *« La présence des artistes sur le territoire, ça, c'est important. » (1190)*
>
> *« Il y a des milieux sensibles qui pourraient être préservés autant au niveau du patrimoine naturel que du patrimoine culturel » (9806)*

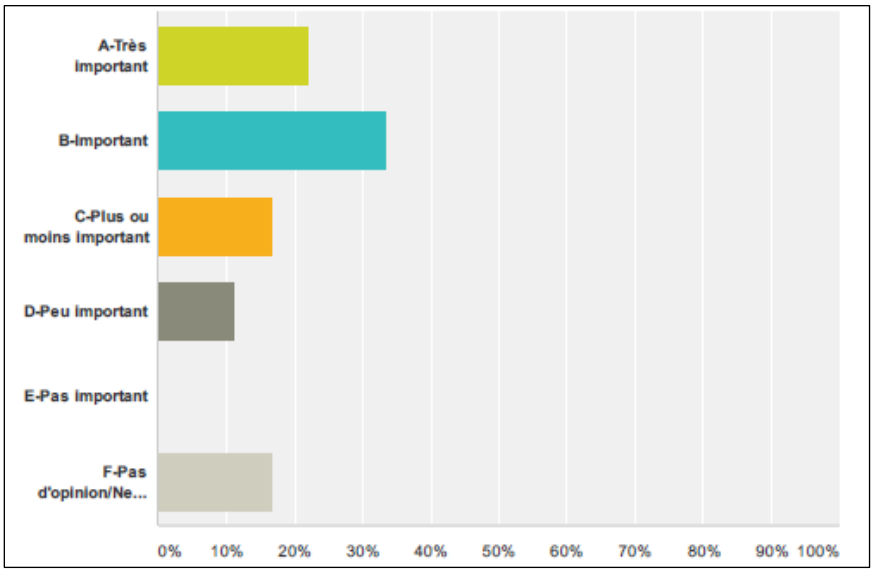

Au sein de la MRC, la vie culturelle semble très diversifiée, notamment par la présence d'artisans de disciplines variées. « La présence de nombreux regroupements artistiques témoigne également du fort désir des artisans du territoire à communiquer leur passion et à diffuser, par le fait même, l'identité culturelle de la région. Les chorales, les troupes de théâtre et de danse, qui sont au nombre de plusieurs sur le territoire, sont d'importants vecteurs de la culture. » (CLDJC, non daté : 24).

4.10 Développement immobilier

Le **développement immobilier** a été identifié comme *très important* pour 5 % des répondants, *important* pour 42 %, *plus ou moins important* pour 27 %, *peu important* pour 16 %, *pas important* pour seulement 5 %, et 5 % *n'ont pas d'opinion/ne se prononcent pas*. Cet élément est celui qui divise le plus les intervenants consultés, puisque l'on observe environ le même nombre de répondants qui le qualifient de *très important* ou *important* (47 %) et *plus ou moins*, *peu* ou *pas important* (48 %). Ainsi, même si ce secteur représente des sources de revenus non négligeables pour les municipalités, cet élément ne retient pas l'attention de la moitié des participants au sondage. Il est important de rappeler qu'aucun représentant du secteur immobilier n'a participé au sondage. Les résultats du sondage présentés n'intègrent donc pas le point de vue d'intervenants de ce secteur d'activité.

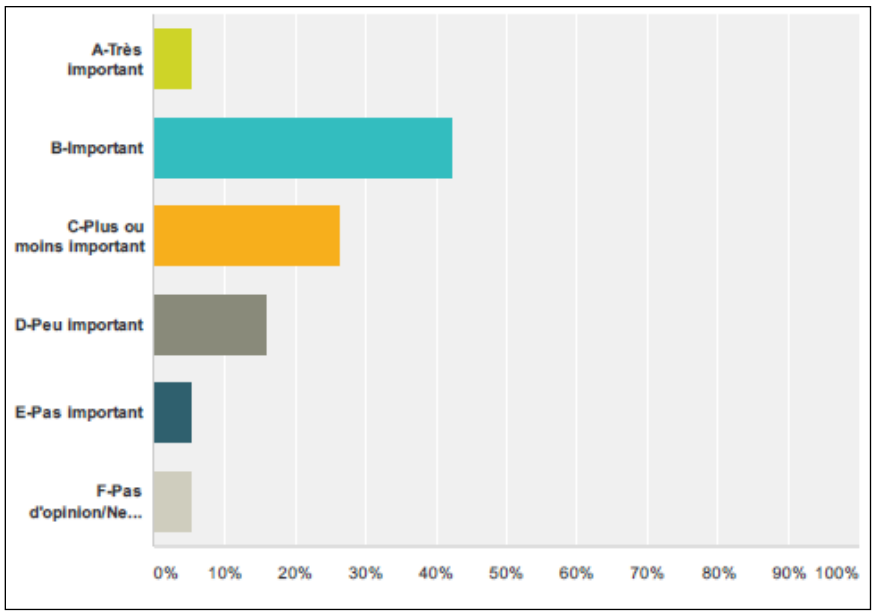

À la question 16 du questionnaire, il était demandé si d'autres éléments devaient être pris en considération dans la réflexion sur les aires protégées. Les réponses sont variées. On fait mention de la conciliation entre **les intérêts individuels et les intérêts collectifs**. Dans le même ordre d'idée, on souligne l'importance de tenir compte du **niveau d'acceptabilité** de contraintes par la population et les propriétaires des terrains concernés. On parle aussi de la notion de **propriété privée**. Cette idée de propriété privée et d'acceptabilité sociale a été énormément abordée lors des rencontres. Nous en discuterons davantage aux points 7.1 (p. 42) et le 7.6 (p. 48). Comme réponse à la question 16, il est aussi question de la prise en considération des **produits forestiers non ligneux** et des **habitats fauniques et floristiques** ayant un intérêt particulier. Certains mentionnent la protection de **l'intégrité écologique des aires protégées strictes**, la protection de **la tête du bassin versant de la Jacques-Cartier** et la **connectivité** avec les autres aires protégées.

En ce qui a trait aux **Premières Nations**[23], il est important de prendre en considération **leurs droits, leurs intérêts, leur présence immémoriale et leurs activités** dans les projets sur le territoire. Pour ce faire, elles doivent être impliquées le plus tôt possible dans le projet :

> *« Pour la Nation huronne-wendat, si on arrive en aval quand tout est déterminé et qu'on demande ensuite à la Nation de s'impliquer… C'est dur d'embarquer dans un projet sur lequel tu n'as pas vraiment travaillé et que t'essaies de rattraper le temps perdu [...] Plus les gens sont impliqués, plus il y a un sentiment d'appartenance. »*

L'une des inquiétudes soulevées par le représentant du Conseil de la Nation huronne-wendat est la menace envers des sites archéologiques identifiés ou non. La création d'une aire protégée moins stricte pourrait « ouvrir » le territoire, augmenter la fréquentation de sites archéologiques, donc possiblement augmenter le pillage.

> *« Quand tu tombes sur un site archéologique, des fois tu peux être porté à le piller. Je ne dis pas que tout le monde fait du pillage, mais aussitôt que c'est pillé un peu, tu perds l'histoire. On ne sait pas où ces objets se retrouvent. C'est une menace que je vois là-dedans. Plus il va y avoir du monde, plus les sites archéologiques vont être exposés, plus on risque de perdre des objets précieux. Mettre des caméras pour surveiller, c'est impossible. Comment faire pour protéger ça ? »*

En outre, il est important, pour le représentant des Hurons-Wendat, que tous les projets de recherche ou d'étude les concernant directement (étude de sites archéologiques, études sur l'occupation actuelle et passée du territoire…) soient réalisés par eux. « Laisser la Nation huronne-wendat écrire elle-même sur son territoire, ses droits, ses activités et ses intérêts ».

---

23 Concernant les valeurs des Premières Nations, les données recueillies proviennent des rencontres et du questionnaire.

5 Forces et faiblesses des mesures de protection déjà présentes sur le territoire

5.1 Aires protégées existantes

Plusieurs secteurs présents sur le territoire d'étude font déjà l'objet de mesures de protection :

- La réserve écologique de Tantaré, une aire protégée de catégorie Ia, qui constitue la catégorie d'aire protégée mettant en place les mesures de conservation les plus strictes. Elle couvre 14,4 km^2.

- Le parc national de la Jacques-Cartier, une aire protégée de catégorie II, qui constitue la plus grande mesure de protection présente sur le territoire (157 km^2 sur le territoire des 2 municipalités).

- Deux forêts anciennes sur terres publiques (celle de la rivière Chézine et celle de la rivière Sainte-Anne), qui sont des aires protégées de catégorie III, et une sur un terrain privé (celle du mont Wright). Leur superficie varie de 0,13 à 1,18 km^2.

- Deux refuges biologiques qui correspondent à des aires protégées de catégorie IV et couvrent 2, 3 km^2 à eux deux.

- Les Marais du Nord, situés au nord du lac Saint-Charles, qui se retrouvent en territoire privé. Ils sont gérés par l'APEL et constituent une réserve naturelle en milieu privé reconnue par le MDDELCC.

De plus, on retrouve sur le territoire plusieurs projets potentiels d'aires protégées, tels que l'agrandissement du parc national de la Jacques-Cartier à sa limite sud, une réserve aquatique de la rivière Jacques-Cartier et le secteur du *Ya'nienhonhndeh* (lac à Moise) au nord des deux municipalités à l'étude.

5.2 Réglementations municipales/plan d'urbanisme

Il existe plusieurs lois et règlements qui offrent une protection au territoire. Le but de cette section n'est pas de tous les détailler, mais d'aborder brièvement ceux qui ont été évoqués lors des rencontres. Il serait néanmoins intéressant d'analyser les différentes réglementations municipales, dans le but de connaître les mesures de protection réglementaires déjà en vigueur.

Les intervenants ont souvent fait mention du schéma d'aménagement de la MRC et des plans d'urbanisme des municipalités qui offrent un certain contrôle sur le développement.

> *« On protège tous les cours d'eau, tous les milieux humides. C'est déjà prévu dans la réglementation que ce soit protégé. Pour un petit milieu rural ou semi-rural, je*

considère qu'on a une bonne réglementation. Il n'y a pas de déficiences majeures. »(3250)

D'autres ont mentionné des éléments de réglementation entourant l'aménagement de la rivière Jacques-Cartier, comme la superficie minimale d'habitation dans le secteur de Tewkesbury ou le fait que la municipalité ne mette pas de sel dommageable sur les routes le long des lacs et des rivières.

Néanmoins, ce type de protection basé sur la réglementation municipale n'a pas la confiance de tous. En effet, certains considèrent que les réglementations municipales sont faciles à changer :

« La réglementation peut se changer avec des résolutions. Le plan d'aménagement, c'est une garantie de plus. Mais le plan d'aménagement, tu le refais au 5 ans… Tu peux apporter des changements si la MRC le désire. » (2314)

De plus, d'autres n'ont pas toujours confiance en la transparence des actions portées par les administrations municipales. Selon eux, il est difficile d'être réellement consulté par la municipalité en ce qui a trait aux nouveaux projets sur le territoire. Il faut donc assurer une vigilance constante.

« La réglementation municipale ça se change très facilement, très rapidement. Même si on fait du monitoring de façon très vigilante, on peut laisser échapper des choses. Comme on est dans un secteur où il y a une pression immobilière qui est très forte. [...] C'est un travail de vigilance constant pour nous. On a peu d'emprise sur les mécanismes. Si on manque une séance du conseil municipal ou qu'on n'a pas suffisamment de contacts avec les fonctionnaires pour nous dire qu'il y a tel projet de construction… On ne saura rien. Autrement dit, le phénomène de transparence au niveau du développement du territoire, il n'existe pas. Les municipalités sont obligées, de par la loi, à des consultations lorsqu'ils font un changement de zonage, etc. Ce mécanisme de consultation est totalement insatisfaisant. Si on veut avoir des recours, c'est extrêmement bureaucratique… ce qui fait que finalement, la participation citoyenne dans les municipalités est très très faible. » (8976)

Il faut aussi rappeler qu'en novembre 2010, la Communauté métropolitaine de Québec a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency. Ce RCI s'applique sur une partie du territoire des deux municipalités à l'étude. Ainsi, afin de préserver les sources d'eau potable de la ville de Québec, le règlement adopté « prévoit entre autres les conditions à respecter pour toutes constructions situées dans une plaine inondable, une rive, un littoral, un milieu humide ou un secteur de forte pente. Des normes particulières, notamment applicables à l'abattage d'arbres en milieu résidentiel ou relatives à des opérations forestières de nature commerciale, sont également spécifiées » (CMQ, n. d.).

5.3 Certification forestière

Deux grands propriétaires forestiers privés sont présents sur le territoire. Ces territoires font l'objet d'une certification forestière qui est répandue au Québec, celle du Forest Stewardship Council (FSC).

La certification FSC est un système de certification auquel peuvent recourir « les entreprises forestières qui veulent faire la preuve de leur aménagement forestier responsable ». Cette certification est établie selon une série de dix principes et critères, qui sont exigés du propriétaire forestier. Parmi ces principes, plusieurs incluent des mesures de protection du territoire :

> *« Principe 6 : Impacts sur l'environnement – pour préserver ou restaurer l'écosystème, sa biodiversité, ses ressources et ses paysages ;*
>
> *Principe 9 : Forêts à haute valeur de conservation – pour sauvegarder ou améliorer les caractéristiques qui définissent ces forêts. »*

Les propriétaires forestiers qui souhaitent bénéficier de la certification FSC font appel à un organisme de certification indépendant. Cet organisme réalise alors un audit sur le terrain pour évaluer si les principes et critères de la certification sont respectés et dans le cas contraire, quels sont les correctifs à apporter.

En ce sens, certains intervenants considèrent que cette certification pourrait être suffisante pour assurer la protection du territoire :

> *« On devrait tenir compte qu'une grande portion du territoire forestier est couverte par un processus de certification (ex : FSC). Alors, quels seraient les avantages d'aires protégées VI dans un territoire certifié et aménagé de façon durable ? » (Commentaire recueilli dans le questionnaire d'appréciation de la 3e rencontre)*

5.4 Efforts de conservation du milieu

Plusieurs organismes ou groupes de travail œuvrent directement ou indirectement à la protection du territoire. Tout d'abord, la **Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)** qui est un organisme de bassin versant en fonction depuis 1979. Cet organisme travaille sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, un territoire beaucoup plus grand que les deux municipalités visées par le projet. La CBJC concerte les différents acteurs du bassin versant afin de mieux planifier la gestion intégrée de l'eau. À partir de ce travail de concertation, des actions sont menées en fonction des enjeux prioritaires identifiés. L'organisme est en outre très impliqué dans le rétablissement du saumon atlantique dans la rivière Jacques-Cartier.

Les deux municipalités ont aussi des **comités consultatifs d'urbanisme (CCU)** en place. Un CCU émet des recommandations au conseil municipal, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les citoyens présents au sein du CCU peuvent « fournir une expertise spécifique ou refléter les intérêts de certains groupes socioéconomiques concernés par le développement commercial, la protection de l'environnement, la conservation du patrimoine, etc. » (MCUST, non daté).

Quant à l'**Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury**, il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de « protéger et de conserver l'intégrité du patrimoine naturel de Tewkesbury et de s'assurer que tout développement à caractère économique, touristique, ou autre respecte l'environnement exceptionnel du territoire de Tewkesbury » (ACCT [2014]). L'Association agit sur une partie du territoire d'étude : la partie du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier comprise entre les limites du parc national de la Jacques-Cartier au nord jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Gabriel-de-la-Jacques-Cartier au sud. Cette association a entamé il y a quelques années une démarche pour que la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury soit reconnue comme un paysage culturel patrimonial. À l'intérieur de cette démarche, une étude de caractérisation des paysages a été réalisée (Morency et coll., 2014). Les prochaines étapes importantes desquelles dépend l'avenir du projet concernent la présentation du rapport au conseil municipal et l'organisation d'une consultation auprès des résidents.

En plus des efforts de différents organismes de la région, certains intervenants ont parlé des initiatives individuelles vouées à la protection de l'environnement. Ces initiatives ne sont pas nécessairement inventoriées, mais elles ont un impact et témoignent de l'intérêt de la population face à son environnement.

> *« On ne capture pas à quel point certains individus, certaines familles contribuent [à la protection de l'environnement] c'est peut-être pas attaché, c'est peut-être pas pérenne… ça peut changer s'il y a un changement de propriétaire. Mais eux, pendant qu'ils sont là ils ont une contribution importante. Le défi, c'est de rendre ça durable dans le temps. » (2453)*

6 Opportunités liées à une éventuelle aire protégée moins stricte

À la question 19 du questionnaire, 33 % des répondants considèrent que l'instauration d'une aire protégée moins stricte est une très bonne idée, 22 % une bonne idée, 28 % une idée plus ou moins bonne et 6 % une mauvaise idée. Aucun n'a fait le choix d'une très mauvaise idée et 11 % ont répondu *pas d'opinion/ne se prononce pas*. Étant donné le faible échantillonnage de ce questionnaire, on peut dire que les avis sont partagés. Néanmoins, les précisions données à la suite de cette question sont intéressantes et seront amenées dans les sections 6 et 7. Le contenu qui suit n'est pas toujours directement tiré de la collecte de données. Il s'agit d'une analyse sur les opportunités d'une éventuelle aire protégée moins stricte, en regard des caractéristiques et des défis de la région identifiés dans la collecte de données, ainsi que de la littérature sur le sujet.

6.1 Outil pour améliorer l'efficacité du réseau d'aires protégées (en particulier le parc national de la Jacques-Cartier)

Comme cela a été mentionné dans la section 2.1 (p. 2), l'un des objectifs poursuivis par l'implantation éventuelle d'une aire protégée moins stricte, consiste à améliorer le réseau d'aires protégées, en incluant des aires moins strictes en périphérie d'aires strictes. Cela permettrait de mieux préserver l'intégrité écologique des aires protégées strictes et d'augmenter la connectivité du réseau d'aires protégées. Cet objectif est également important pour plusieurs des répondants qui ont répondu à la question 16 du questionnaire : « la protection de l'intégrité écologique des aires protégées strictes, la protection de la tête du bassin versant de la Jacques-Cartier… », « la connectivité avec les autres aires protégées ».

L'élément principal du réseau actuel d'aires protégées strictes sur le secteur d'étude est le parc national de la Jacques-Cartier, situé à l'extrémité nord du territoire. L'importance d'accorder une protection supplémentaire à ce parc est rapportée dans les entrevues :

> *« En fait, c'est sûr que du côté de Parcs Québec, les initiatives qui se font en périphérie des parcs, on souhaite s'y associer. Pouvoir les encourager… tout ce qui va pouvoir permettre le maintien des processus écologiques, au-delà des zones qui sont déjà protégées, c'est quelque chose qu'on souhaite. Donc, aussi bien arriver à concilier les besoins des différents intervenants pour assurer un certain niveau de protection. Je pense qu'on pourra définir des zones selon les besoins. Le concept qui est mis sur la table est très ouvert encore. Au niveau de ce qu'on est en mesure de faire. On l'explore. C'est quelque chose qu'on va encourager. Ça rejoint nos objectifs. » (7843)*

Cette importance de concentrer les efforts de conservation en périphérie du parc national de la Jacques-Cartier est corroborée par de nombreuses réponses aux questions 17 et 20 du questionnaire : « le territoire de Tewkesbury en particulier à cause de son voisinage avec le parc national de la Jacques-Cartier, une sorte d'enclave traversée par la rivière Jacques-Cartier », « Oui, peut-être aux abords du parc national, bien que les

menaces dans ce secteur semblent limitées », « Sortie du parc Jacques-Cartier », « Les abords du parc de la Jacques-Cartier », « La zone attenante au parc de la Jacques-Cartier au minimum », « Le nord de la rivière Jacques-Cartier et certains secteurs au sud, dont Tewkesbury ».

Dans notre secteur d'étude, le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides est adjacent au parc national de la Jacques-Cartier (au nord de Stoneham-et-Tewkesbury). La présence d'une réserve faunique en périphérie d'un parc national correspond actuellement bien au cadre d'expérimentation de l'aire protégée polyvalente[24]. En effet, deux projets pilotes d'aire protégée polyvalente sont en cours de réalisation, pour une application éventuelle au sein des réserves fauniques. Cette dernière permettrait alors de renforcer l'intégrité écologique d'un parc national adjacent. L'ajout d'une aire protégée moins stricte, avec utilisation durable des ressources, permet de protéger de grands écosystèmes dont les limites vont au-delà des frontières du parc national. Une meilleure protection du parc national de la Jacques-Cartier, de la tête de son bassin versant, etc. pourrait donc éventuellement passer par la mise en place d'une aire protégée polyvalente au sein de la réserve faunique des Laurentides. Un statut de paysage humanisé, envisagé dans les terres privées entourant le parc de la Jacques-Cartier, pourrait aussi améliorer l'efficacité du réseau.

6.2 Outil de protection de certains attributs de la biodiversité

Lors de la première phase du projet, une analyse des enjeux de biodiversité naturelle a été documentée, portant entre autres sur les vieilles forêts, les divers types de forêts (végétation forestière de fin de succession), les milieux humides, les espèces en situation précaire, et l'élément structurant dans le paysage à l'étude que constitue la rivière Jacques-Cartier. Il est ressorti de cette analyse que certains éléments naturels du paysage sont en carence dans le réseau actuel d'aires protégées strictes et que plusieurs éléments de biodiversité du filtre fin pourraient justifier des mesures supplémentaires de protection.

Dans les réponses au questionnaire, on observe une importance élevée accordée par la grande majorité des répondants (plus de 80 %) à plusieurs attributs de la biodiversité qui pourraient, selon eux, faire l'objet de mesures de protection ou être mis en valeur. Arrivent en tête la protection des cours d'eau, suivi de la protection des espèces en péril et des vieilles forêts.

D'autres éléments ponctuels s'ajoutent à cette liste. En effet, à la question 16 du questionnaire, on a comme réponse : « plantes médicinales et comestibles comme les champignons », « habitats fauniques ou floristiques intérêts particuliers », « (…), la protection de la tête du bassin versant de la Jacques-Cartier… ».

De plus, la question 17 du questionnaire, on note des réponses comme : « Oui, pour la préservation des milieux humides », « Il faut protéger les habitats d'espèces en péril », « De notre point de vue, plus il y a de secteurs protégés, meilleure sera la qualité de l'environnement », « pour conserver des zones de biodiversité de grande qualité régionalement ». Ainsi, on observe un consensus sur l'importance de mettre en place des mesures pour protéger des attributs de la biodiversité.

[24] Voir en annexe 1, p. 69, pour plus d'information sur les expérimentations en cours.

6.3 Outil pour concilier le développement immobilier à long terme et la protection de l'environnement et des paysages

Dans la section 3.1 (p. 7), l'une des caractéristiques les plus importantes de la région identifiée par les intervenants est la beauté des paysages et son caractère naturel. Il a été mentionné comment cette beauté et cette naturalité attirent des gens dans la région, ce qui amène le secteur de la construction domiciliaire à être florissant. Toutefois, les nouvelles constructions peuvent nuire à l'environnement et à la beauté des paysages. Est-ce qu'une aire protégée de catégorie moins stricte pourrait être un outil intéressant pour concilier ces différents enjeux ?

Selon Gérald Domon, auteur du livre *Le paysage humanisé au Québec* (2009), ce type d'aire protégée peut être un outil de développement durable. L'encadrement du statut (qui serait choisi par le biais de la communauté, des élus et qui aurait une reconnaissance du MDDELCC) pourrait permettre une gestion plus stricte du développement immobilier. En ce sens, une communauté intéressée par le statut de paysage humanisé à l'île Bizard, au nord de l'île de Montréal, travaille à partir de ce genre d'objectifs (DGPNV, 2010), dans un contexte néanmoins différent de celui du territoire à l'étude, puisqu'il s'agit dans ce cas d'une zone agricole. Ainsi, un tel statut pourrait avoir pour effet d'encadrer davantage la spéculation immobilière.

Cette importance de mettre en place des mesures de protection supplémentaires en réponse au développement immobilier en croissance est confirmée par les répondants. En effet, à la question 17 du questionnaire, on note plusieurs réponses liées au développement immobilier. « Oui, à cause du développement en croissance dans ces territoires encore "naturels" qui constituent la zone tampon entre la ville, la réserve faunique et le parc de la J-C », « La réglementation et le zonage ne semblent pas permettre de mieux encadrer le développement résidentiel et commercial du secteur » ou « dans un contexte ou l'expansion de la banlieue est imminente, il doit y avoir un encadrement au niveau des développements urbains ».

Alors que le paysage humanisé semble être un outil pertinent pour viser une conciliation entre protection de la biodiversité et développement immobilier, l'aire protégée polyvalente, telle qu'elle est à l'étude dans le cadre des expérimentations actuellement en cours, n'apparaît pas être un outil adapté. En effet, pour le moment, l'aire protégée polyvalente est expérimentée au sein de réserves fauniques, sur terre publique, là où la problématique du développement résidentiel ne se pose pas. Toutefois, le concept d'aire protégée polyvalente est en développement, et autant les territoires ciblés que l'étendue de son application ne sont pas encore déterminés. Comme le paysage humanisé et l'aire protégée polyvalente visent toutes deux l'utilisation durable des ressources avec un encadrement des pratiques par l'analyse des enjeux propres au territoire et des objectifs de conservation adaptés, ces deux modèles de protection pourraient être intéressants à appliquer sur le territoire.

6.4 Outil pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et une cohésion sociale

Un projet d'aire protégée moins stricte pourrait permettre de développer un sentiment d'appartenance et une cohésion sociale. En ce qui a trait au statut de paysage humanisé, il est très important que les populations locales et les acteurs régionaux s'approprient les valeurs liées à ce statut. « Une telle appropriation passe inévitablement par une réflexion globale et par un processus de planification et d'action stratégiques du développement local pour et par la communauté » (Domon, 2009 : 101). Le besoin d'une plus grande cohésion sociale ; d'un sentiment d'appartenance a été identifié par les intervenants comme l'un des défis de la région. Rassembler les gens autour d'un projet de statut de paysage humanisé pourrait être une façon de faire face à ce défi.

Dans ce type de projet, il y a plusieurs façons d'impliquer la population. Ce peut être dans des instances décisionnelles, ce qui permet aux gens d'avoir un pouvoir sur les orientations du projet. Cependant, il peut aussi exister des cadres de rencontres moins formelles, par exemple pour discuter des grandes orientations, ce qui permet d'avoir d'autres genres de discussions. Ce type de modèles a souvent démontré que le fait de rassembler la population dans un environnement non menaçant, afin qu'elle discute de son avenir en tant que communauté, constitue un des meilleurs moyens pour encadrer la gestion du territoire et résoudre les tensions (Domon, 2009). Toutefois, cette implication de la population ne se fait pas nécessairement facilement. Il faut susciter l'intérêt des gens, les informer correctement et trouver une façon adéquate d'encadrer les discussions et les démarches.

Dans le cas de l'aire protégée polyvalente, l'expérimentation qui a lieu au sein de deux réserves fauniques ne rejoint pas nécessairement l'ensemble de la population locale. En effet, elle vise les acteurs qui ont un intérêt direct sur le territoire (représentants régionaux et locaux), ainsi que les sociétés d'histoires et de généalogie. Toutefois, un des objectifs de ce type d'aire protégée est de contribuer au bien-être des communautés locales et régionales. Aussi, les aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles visent également la préservation des valeurs culturelles associées à un territoire.

6.5 Outil de mise en valeur d'une économie durable

L'économie verte, ou durable, se définit comme l'activité économique « qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (PNUE, 2011).

Les aires protégées moins strictes peuvent être une occasion pour mettre en valeur un autre type d'économie. Ainsi, pour Domon (2009), dans un paysage humanisé, la transformation des ressources doit être faite en termes de protection de la biodiversité et de revitalisation économique. Ainsi, ce type d'aire protégée peut avoir un double objectif : la protection de la biodiversité et la valorisation d'une économie durable. La durabilité est la raison d'être d'une d'aire protégée V et VI.

Dans une aire protégée polyvalente, soutenir une économie durable est l'un des fondements de la démarche : « Ce type d'aire protégée doit contribuer au maintien de la vitalité des communautés en misant sur les synergies

possibles entre la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles du territoire. Ce mode de conservation est propice au développement d'une économie verte tel que promu par le Programme des Nations unies pour l'environnement. En ce sens, ce sont des territoires où la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles devraient être mutuellement bénéfiques. » (Bélanger et coll., 2013).

6.5.1 Agriculture

L'agriculture est une activité qui cadre très bien dans un statut de paysage humanisé. Dans le rapport de la phase 1 (Boulfroy et coll, 2013a), différents exemples d'exploitations agricoles présentes sur le territoire sont cités comme ayant des caractéristiques intéressantes pour un statut de paysage humanisé. De plus, le marché public de Stoneham met en valeur les producteurs locaux, tout en les rapprochant des consommateurs. Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de la Jacques Cartier a aussi pour objectif le « développement des activités de la zone agricole [...] » (MRC de la Jacques-Cartier, 2014).

À travers une aire protégée moins stricte, il y aurait différentes façons de mettre en valeur ce type d'agriculture. Par exemple dans les Broads, au Royaume-Uni, une aire protégée de catégorie V, un programme de subventions a été mis sur pied afin d'encourager les agriculteurs à reconvertir leur terre au pâturage. Dans le parc naturel régional du Pilat, en France, on mise sur l'étiquetage des produits locaux pour contrer les friches (Domon, 2009). La mise en valeur de produits du terroir dans un contexte de pratiques respectueuses de l'environnement pourrait aussi être une avenue à évaluer.

6.5.2 Foresterie

Les activités forestières pourraient être réalisées de diverses façons dans une aire protégée moins stricte. Un statut de paysage humanisé pourrait mettre de l'avant des modèles tels que la forêt habitée ou la forêt de proximité. « Les pratiques forestières durables, par leurs modalités particulières d'exploitation forestière, se trouveraient à appuyer l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité tout en soutenant un projet socioéconomique axé sur la responsabilisation des travailleurs. » (Domon, 2009 : 112).

L'aire protégée polyvalente est un outil de conservation dont les expérimentations en cours s'appliquent sur le territoire forestier public, et plus précisément au sein de réserves fauniques en périphérie des parcs nationaux. Par contre, ce type d'aire protégée pourrait être utilisé dans un contexte différent et concerner d'autres types de territoire. L'éventuelle mise en place de ces aires protégées polyvalentes s'inscrit dans une logique de gradient de conservation (Bélanger et coll., 2013) :

- Les aires protégées strictes.
- Les aires protégées polyvalentes.
- Les zones à haute valeur de conservation (FSC).
- Les zones d'aménagement durable.
- Les zones d'intensification de la production de ressources naturelles et de services écologiques.

On peut noter que les zones définies dans ce gradient de conservation ne sont pas exclusives. Par exemple, on pourrait envisager la présence de zones à haute valeur de conservation dans une aire protégée polyvalente.

L’aire protégée polyvalente doit permettre de maintenir ou de restaurer un haut niveau de naturalité sur le territoire, tout en y permettant l’utilisation durable des ressources, notamment forestières. Les activités forestières qui s’y dérouleraient s’inscriraient donc dans cette perspective. Des approches innovantes pourraient se développer pour que ces aires protégées deviennent la vitrine d’une foresterie « verte ».

6.5.3 Tourisme

Comme cela a été mentionné précédemment, le tourisme est une dimension économique très importante pour la région. L’obtention d’un statut de paysage humanisé pourrait éventuellement attirer une nouvelle clientèle touristique dans la région. De plus, le tourisme peut mettre en valeur certaines activités traditionnelles (Domon, 2009) ou liées au terroir. La conversion de certaines réserves fauniques en aires protégées polyvalentes, l’amélioration de la qualité des habitats fauniques qui en découlerait, la plus grande naturalité du territoire forestier, etc. pourraient créer un produit d’appel touristique. Un projet d’aire protégée moins stricte pourrait donc être une occasion de renouveler l’approche touristique dans une optique de développement durable.

7 Contraintes et défis liés à une éventuelle aire protégée moins stricte

7.1 Crainte d'une perte de liberté des propriétaires privés

L'une des principales craintes évoquées lors des rencontres est la perte de liberté des propriétaires privés lors de la création d'une aire protégée moins stricte. Il est important de mentionner que pour qu'un tel projet voie le jour, il faut que les élus et la communauté locale y adhèrent. On peut interpréter cela comme une démarche volontaire « collective ». Toutefois, une fois le processus enclenché, il se peut que certains propriétaires soient réticents à l'idée d'avoir de nouvelles restrictions. En ce sens, il est possible qu'ils aient à changer certaines pratiques.

> *« Nous ordinairement, on voit ça comme des pertes d'usages, sans compensation, on n'est pas trop ouvert à ça. » (2453)*

En effet, la possibilité de renforcer le cadre réglementaire ne fait pas du tout l'unanimité.

> *« Oui, c'est intéressant d'aller dans un projet comme ça, mais pas dans un cadre réglementaire. » (7744)*

L'idée d'obliger les gens à faire des actions pour la protection du territoire a suscité beaucoup de réactions :

> *« Moi j'invite les autorités non pas d'imposer, mais à chercher des façons à amener les individus dans une direction qui va convenir. Tout ce qui est coercitif, vous allez avoir de la résistance. » (7843)*

Avec l'éventualité de contraindre des pratiques, s'est posé la question de la rentabilité de certaines activités. Quelques-uns perçoivent cela comme une expropriation déguisée.

> *« Il est là, l'aspect expropriation. Si c'est rentable, parfait ! Si ça devient non rentable à cause d'une norme, ça peut être considéré comme à compenser. » (1304)*

À la question 16[25] du questionnaire, plusieurs réponses étaient en fonction de craintes à l'égard d'une perte de liberté des individus : « la conciliation des intérêts individuels et des intérêts collectifs », « le niveau d'acceptabilité de contraintes par la population et les propriétaires des terrains concernés » et « la notion de propriété privée ».

[25] La question est : « D'autres éléments devraient-ils être pris en compte dans la réflexion sur les aires protégées ? »

7.2 Manque de connaissances sur les aires protégées moins strictes et difficultés de diffusion de l'information

Actuellement, les concepts d'aires protégées moins strictes correspondant aux aires protégées avec exploitation durable des ressources sont en cours d'expérimentation par le gouvernement du Québec. Quelques projets pilotes ont vu le jour depuis ces dernières années et servent à documenter ce que pourraient être les principes de base de ces nouveaux concepts. En ce qui concerne le statut de paysage humanisé, « le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques poursuit sa réflexion sur la reconnaissance de ce statut. » (MDDELC, 2014). Il est présent à titre d'accompagnateur dans différents projets pilotes (l'Estran en Gaspésie et l'île Bizard à Montréal), mais ces derniers progressent lentement. Les premières démarches du projet de l'Estran ont commencé dans le début des années 2000, une demande de reconnaissance a été déposée en 2006 et un avis positif de recevabilité de cette demande a été fourni en 2010. Depuis, le plan de conservation et de mise en valeur est complété, mais le statut n'est pas encore attribué[26]. Dans le cas de l'île Bizard, la ville de Montréal est sur le point de déposer sa demande de reconnaissance au ministère. Actuellement, il n'est donc pas évident de savoir à quoi ressemblera le premier territoire ayant un statut de paysage humanisé au Québec. Pour ce qui est de l'aire protégée polyvalente, deux projets pilotes sont menés par le MDDELCC, en collaboration avec le MFFP, le MÉRN et la Sépaq. Plusieurs comités d'experts sont aussi mis à contribution ainsi que des tables des partenaires. Au total, près de 100 personnes sont impliquées dans ces projets pilotes d'APP. Cette expérimentation progresse et permettra d'élaborer un cadre de référence pour ce type d'aire protégée.

Bien que l'UICN propose des lignes directrices et que le MDDELCC soit en train d'élaborer certains documents de référence afin de guider la mise en œuvre des projets d'aires protégées polyvalentes ou de paysages humanisés, de nombreuses zones restent floues (à ce sujet, consulter Théberge et coll., 2012 et Boulfroy et coll., 2013b). Par exemple, quelles seront les activités permises et interdites ? Qu'est-ce qui est considéré comme une activité traditionnelle ou industrielle ? Le MDDELCC répond que c'est dans le processus de création de l'aire protégée par le biais d'une analyse par enjeux, entre autres, que cette question sera évaluée au cas par cas, et discutée avec les intervenants du milieu.

Dans un autre ordre d'idées, on peut se demander quel organisme sera gestionnaire du territoire ? Comment arrimer l'aire protégée moins stricte aux différentes lois et règlements des multiples ministères : MFFP, MCC, MAMROT, MAPAQ, MDDELCC. De plus, il faut composer avec le fait que les intervenants ne se sont pas encore approprié les appellations de ces catégories d'aire protégée.

7.3 Incertitudes face aux financements liés à ces statuts d'aires protégées

Lors des rencontres avec les intervenants, plusieurs commentaires à propos des compensations financières pour les propriétaires privés advenant la création d'une aire protégée moins stricte ont été entendus :

---

26 Il est à noter que le cas de l'Estran n'est pas représentatif du cheminement des dossiers de paysages humanisés, compte tenu, entre autres, d'événements liés à son contexte de gouvernance territoriale et des ressources naturelles en place.

« Parce qu'au final, on va parler avec des chiffres. » (7744)

Quel sera l'impact de l'implantation d'une aire protégée sur l'évaluation financière des terrains ?

« Étant donné qu'on limite les usages, le terrain n'aura pas la même valeur. » (0728)

Quelles seront les compensations financières pour « perte d'usage » ? Est-ce qu'il y aura des avantages fiscaux si le propriétaire ne peut profiter pleinement de son territoire ?

« Au niveau des propriétaires de boisés privés, avez-vous exploré l'aspect fiscal ? Parce qu'il y a certains propriétaires qui ont leur boisé privé. Parce que jusqu'à un certain point, le propriétaire continue à payer des taxes et il n'a plus l'usufruit de sa propriété. Avez-vous exploré une façon de compenser les propriétaires ? » (6427)

De plus, il est difficile de connaître le financement dont bénéficieront les futures aires protégées moins strictes. Y aura-t-il des programmes de subvention pour le maintien d'activité agricole dite traditionnelle ? Y aura-t-il du financement pour développer l'étiquetage des produits locaux ? Toutes ces incertitudes peuvent constituer des obstacles pour qu'un projet d'aire protégée moins stricte aille de l'avant.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs démarches et analyses liées à l'obtention d'un statut d'aire protégée moins stricte nécessitent du temps et de l'argent. Actuellement, ces démarches peuvent être multiples et coûteuses : inventaires biologiques, recherche sur la biodiversité anthropique, diagnostic du territoire, consultation publique, etc. Or, le MDDELCC ne propose actuellement aucun programme de financement aux organismes qui souhaitent entamer les différentes démarches nécessaires pour l'obtention d'un statut d'aire protégée moins stricte.

7.4 Lourdeur administrative et longueur des délais

Au point 7.1 (p. 42), il a été question de la réticence face à l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire pour l'obtention d'un statut d'aire protégée moins stricte. En plus d'entraîner une perte de liberté chez les propriétaires, plusieurs craignent l'alourdissement des procédures.

« Il y a déjà une réglementation qui est là. Pour avoir passé dans le processus et y être encore présente, la rivière est quand même bien protégée par les ministères, par la réglementation, par les experts […] Pour nous qui ne connaissons pas cette réglementation, c'est quand même beaucoup de démarches. » (2078)

De plus, certains craignent un dédoublement de démarches administratives, par exemple pour les grands propriétaires qui sont impliqués dans la norme FSC, où ils ont déjà beaucoup de démarches à faire. Est-ce que ces règlements et démarches seront dédoublés avec la création éventuelle d'une aire protégée moins stricte ?

En outre, il n'existe pas encore de statut de paysage humanisé au Québec. La longueur et la lourdeur des démarches pour l'obtention de ce statut semblent en décourager certains « La loi sur le paysage humanisé,

semble impraticable ». Cette citation d'un intervenant faisait surtout référence à l'exemple de l'Estran abordé précédemment.

7.5 Incertitudes sur les réels besoins d'une protection supplémentaire

7.5.1 Absence d'un besoin de protection supplémentaire

Plusieurs personnes rencontrées se posent la question à savoir s'il est nécessaire de mettre en place des mesures de protection supplémentaires sur le territoire à l'étude ? En effet, pour certains, le territoire est suffisamment protégé sur les deux municipalités. La présence de la faune et le caractère naturel de la région contribuent à ce sentiment de protection :

> *« Il y avait un orignal en arrière du bureau. Il se promenait le long de la Jacques-Cartier. Il provenait probablement de la base militaire. Ça ne prend pas grand-chose, ça prend juste un petit corridor de végétation. Je ne m'attendais pas à voir un orignal là. […] Avec les servitudes qu'on retrouve tout au long de la rivière. C'est suffisant pour permettre à la faune de circuler. » (1304)*

> *« Pour qu'il y ait protection nécessaire, il faut qu'il y ait une menace. Une menace, on a parlé du développement urbain, de l'étalement urbain. Quelles peuvent être les autres grandes menaces sur les milieux naturels ? En territoire privé, il y a l'exploitation forestière, mais les grands domaines sont certifiés. Ils ont des pratiques exemplaires. Les petits domaines, les gens me disaient tout à l'heure que la possibilité forestière est loin d'être atteinte. […] Dans le territoire des municipalités ici, il ne semble pas y avoir de grandes menaces. » (2453)*

Pour plusieurs, le fait que les grands propriétaires forestiers soient certifiés FSC offre une forme de protection qui serait suffisante pour maintenir le caractère naturel du territoire. Comme il en a été question en 5.2 (p. 32), la réglementation actuelle amène aussi une certaine protection sur le territoire.

> *« Regardez l'état actuel du territoire, il est majoritairement forestier, il est majoritairement naturel et il abrite des animaux. Assurons-nous seulement que le cadre légal, fiscal et administratif facilite le maintien de ça. Avec un suivi régulier, assurons-nous que ça ne change pas. Si on s'apercevait que le territoire forestier était en train de disparaître, il sera temps d'agir. » (7843)*

À la question 17[27] du questionnaire, on note des réponses comme : « Non, la réglementation actuelle qui protège les forêts et les cours d'eau limite déjà de nombreux projets », « Non, pas de constat évident d'une

[27] Pensez-vous que certains secteurs du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier devraient faire l'objet de mesures de protection supplémentaire ?

perte importante de biodiversité ou d'altérations irréversibles et importantes des milieux naturels », « les menaces dans ce secteur semblent limitées », « Au niveau des exploitations forestières, les mesures de protection sont déjà assez sévères en forêt privée ». À la question 19[28], on note comme réponse : « Une idée plus ou moins bonne, parce que le cadre réglementaire en vigueur établit déjà certaines contraintes visant la préservation des paysages et écosystèmes ».

7.5.2 Autres modèles de protection que les aires protégées moins strictes ?

Dans le questionnaire, 71 % ont répondu oui à la question 22[29]. Pour la majorité des répondants, d'autres modèles de protection que les aires protégées moins strictes pourraient donc être intéressants.

Une idée véhiculée lors des rencontres est qu'une aire protégée n'est pas nécessaire, s'il y a la présence d'un « bon » **schéma d'aménagement** et d'une « bonne » **réglementation municipale**.

> *« À la lumière de ce qu'on vient de dire, c'est plus un plan d'urbanisme qui peut contrôler les problèmes qu'une aire protégée. Plusieurs éléments qui ont été apportés se rapportent plus à l'urbanisation » (9806)*

De ce point de vue, au lieu de travailler sur un projet d'aire protégée, il serait préférable de travailler en premier lieu sur la réglementation. Cette approche pourrait présenter certaines limites, car elle met l'emphase sur les moyens et non sur les objectifs de protection et de mise en valeur qui sont poursuivis. Ces aspects se retrouvent aussi dans le questionnaire. À la question 19[30], on note comme réponses : « Une mauvaise idée, parce que c'est aux municipalités de revoir leur règlement d'urbanisme et de limiter certains projets au bon moment »

D'autres moyens de protection ont aussi été évoqués, par exemple **l'achat de terre** dans le but de les protéger, en créant des fiducies.

> *« Qu'est-ce qu'on veut protéger dans ce territoire-là ? S'il y a des parcelles de territoire qui ont une valeur vraiment exceptionnelle et que c'est en terrain privé, pensez à les acheter. Sinon, ça ne sera pas pérenne dans le temps. » (7843)*

> *« L'introduction de zones protégées dans les territoires privés, est-ce que vous avez suivi l'expérience de fiducie pour en faire des aires protégées polyvalentes ? Il y a des fiducies qui ont été créées dans la région de l'Estrie » (8976)*

---

28 Que pensez-vous de l'idée d'instaurer une aire protégée « moins strictes » quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ? (Note : une aire protégée éventuelle ne couvrirait pas nécessairement l'entièreté de ce territoire) Pourquoi ?

29 Selon vous, est-ce qu'il y aurait d'autres modèles de protection de la biodiversité du territoire qui pourrait être intéressants ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

30 Que pensez-vous de l'idée d'instaurer une aire protégée « moins strictes » quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ? (Note : une aire protégée éventuelle ne couvrirait pas nécessairement l'entièreté de ce territoire) Pourquoi ?

Dans le même ordre d'idées, on a évoqué la **conservation volontaire** par des propriétaires privés, avec un encadrement du MDDELCC, une façon de faire déjà implantée au Québec.

> *« Il existe déjà un outil sous forme de réserve naturelle. Des ententes sont faites avec le ministère où les propriétaires agricoles qui se retrouvent avec un marécage, un boisé… qui veulent eux-mêmes protéger sur leur propriété. Ils vont signer une entente de protection volontaire avec des compensations fiscales et au niveau de l'impôt, toute une série d'incitatifs. Dans un cadre formel, mais sur une base volontaire. » (9806)*

Néanmoins, cette idée a suscité des discussions, car certains considèrent cette façon de faire comme étant trop compliquée pour le contexte des deux municipalités.

Le principe **des servitudes de conservation** a également été proposé lors des entrevues. Il s'agit d'une entente volontaire et légale entre un propriétaire foncier et une organisation de conservation qui restreint de façon permanente l'utilisation de la terre en vue de protéger ses valeurs de conservation (CNC, 2014). D'autres modèles de servitudes existent ailleurs qu'au Québec, aux États-Unis par exemple, et ont été présentés comme des options qui pourraient être intéressantes à appliquer au Québec.

> *« Je veux revenir sur les servitudes, il n'y en a pas juste en Europe. Chez nos voisins du sud, il y a le phénomène des servitudes et surtout il y a du financement disponible. On a juste à prendre en exemple dernièrement à East-Hereford, c'est une servitude qui a été donnée à Conservation de la nature. Ils ont acheté carrément une zone de conservation. La même chose pour la pourvoirie du lac du Portage, c'est des modèles qui existent. » (7744)*

D'un autre côté, certains se sont questionnés sur les avantages d'une aire protégée moins stricte par rapport à ceux d'un **parc régional**[31] créé par une MRC. D'autres ont aussi évoqué les avantages d'un statut de **paysage culturel patrimonial** attribué par le MCC par rapport au statut de paysage humanisé. Plus précisément, on a mentionné, entre autres, l'accompagnement financier du MCC dans la démarche, ainsi que l'espoir que le processus pour l'obtention d'un statut de paysage culturel soit plus court que pour celui d'un paysage humanisé. Certaines précisions à cette question concernent la réglementation déjà en place : « Réglementation actuelle sur la protection des cours d'eau et des forêts », « Les MRC, villes, gouvernements peuvent faire des efforts pour aménager durablement le territoire en question. Des outils existent : PDE, schéma d'aménagement, lois, règlements, etc. ». D'autres réponses sont plus variées : « Possiblement par désignation de paysages culturels patrimoniaux en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Sans que la protection de la biodiversité en soit l'objectif, la protection des paysages dans le secteur de Tewkesbury contribuerait certainement au maintien d'habitat naturel », « le statut de paysage humanisé reconnu par la municipalité et la MRC de la Jacques-Cartier l'implantation des plans paysages dans le cadre du *PLAN Bâtir 2031* de la CMQ », « toutes autres formes de conservation volontaire », « peut-être, mais celui-ci est plus facilement acceptable socialement », « réserve écologique », « le respect de critères de certification (ex : FSC) est une bonne base pour la protection de la biodiversité ». L'avantage d'avoir une mosaïque de mesures de protection différentes a aussi été mis de l'avant.

---

31 Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées (MAMROT, non daté).

7.6 Appui et engagement de la population et des intervenants

Lorsqu'il est question d'aires protégées moins strictes, il semble y avoir unanimité tant au MDDELCC, qu'auprès des chercheurs universitaires et qu'à l'UICN, sur l'importance de la participation de la communauté résidant sur le territoire dans le projet. L'objectif premier des paysages humanisés doit être la protection de la biodiversité, cette protection doit se faire à travers un projet collectif qui prend appui sur une vision de développement (Domon, 2009). La vision du MDDELCC va dans le même sens, où un paysage humanisé doit être « un projet issu des collectivités locales ou régionales » (MDELCC [2014]). Ainsi, la première question à se poser avant de lancer un projet d'aires protégées moins strictes est à savoir si la communauté sera intéressée :

> *« Est-ce que la communauté est prête à s'investir dans un projet d'aire protégée ? Au niveau réglementaire, mais aussi au niveau des coûts qui sont associés à ça : perte de superficie productive, peut-être des compensations… Est-ce qu'on a accès à l'information nécessaire pour prendre des décisions ? » (7744)*

Encore une fois, l'idée d'imposer quelque chose aux gens ne plaît pas. L'aspect réglementaire d'un projet d'aire protégée ne semble pas cadrer avec l'aspect volontaire de la démarche[32]. Pour plusieurs, il est essentiel, pour garder l'intérêt de la population, de ne pas imposer, mais de faire la démonstration des intérêts personnels de chacun :

> *« Ça sonne une dichotomie entre une démarche volontaire et un cadre réglementaire. Une démarche volontaire vous allez attirer du monde, un cadre réglementaire vous allez mettre des freins. » (7744)*

Comme il est mentionné plus haut, ce type de démarche peut favoriser la cohésion sociale. Toutefois, elle comporte plusieurs défis, notamment en ce qui a trait au déroulement du processus et à la prise de décision :

> *La démarche doit être partagée par l'ensemble des participants. C'est beaucoup, en phase exploratoire. Il va y avoir des discussions à faire. Ça ne sera pas des décisions faciles, ça va être une démarche qui va être longue, des discussions très franches. Il va falloir s'assurer que tout le monde participe. » (7843)*

À la question 19[33] du questionnaire, il y a des réponses telles que : « Une idée plus ou moins bonne, parce que la justesse de l'idée dépend de l'intérêt dont feront preuve ou pas des propriétaires des territoires concernés ».

En ce sens, pour que les gens soient intéressés par un tel projet, il faut qu'il y ait un partage des bénéfices qui soit équitable par rapport à la hauteur des responsabilités et des exigences liées à un tel statut (Domon, 2009). Présentement, étant donné qu'il y a encore beaucoup de zones floues dans les concepts d'aires protégées moins strictes, il est difficile de savoir exactement quels seront les bénéfices pour les communautés.

---

32 Il semble ici y avoir une contradiction au sein des discours de mêmes intervenants : d'une part, on affirme qu'une aire protégée n'est pas nécessaire si l'on dispose d'une bonne réglementation et d'un autre côté, on ne veut pas d'un nouveau cadre réglementaire issu d'un projet d'aire protégée.

33 Que pensez-vous de l'idée d'instaurer une aire protégée « moins strictes » quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ? (Note : une aire protégée éventuelle ne couvrirait pas nécessairement l'entièreté de ce territoire) Pourquoi ?

8 Place pour une aire protégée moins stricte sur le territoire d'étude

L'idée d'instaurer une aire protégée moins stricte quelque part sur le territoire des deux municipalités a été directement abordée dans le questionnaire. À la question 19[34], 33 % des répondants ont dit que c'est une *très bonne idée*, 22 % une *bonne idée*, 28 % une idée *plus ou moins bonne* et 6 % une *mauvaise idée*. Aucun n'a répondu une *très mauvaise idée* et 11 % ont indiqué *pas d'opinion/ne se prononce pas.* Ainsi, environ la moitié des répondants semblent considérer qu'un tel projet aurait sa place et l'autre moitié considère le contraire. Les avis sont donc divisés.

À la question 20[35], on demandait d'identifier si certains secteurs du territoire seraient plus propices à la création d'aires protégées moins strictes : 75 % des répondants ont mentionné que *oui* et 25 % *non.* La section sur les opportunités liées à une la mise en place éventuelle d'une aire protégée moins stricte (les sections 6.1, p. 36, et 6.2, p.37, en particulier) a déjà présenté certains secteurs ou types d'attributs de la biodiversité qui pourraient être ciblés par un tel projet. La périphérie du parc national de la Jacques-Cartier est certainement le secteur qui fait davantage l'unanimité. L'approche par bassin versant a été proposée, car actuellement, la tête de la rivière Jacques-Cartier ne fait l'objet d'aucune protection : « sortie du parc de la Jacques-Cartier », « les abords du parc de la Jacques-Cartier », « la zone attenante au parc de la Jacques-Cartier au minimum ». Certaines réponses identifient des secteurs : « le nord de la rivière Jacques-Cartier et certains secteurs au sud, dont Tewkesbury », « la partie du lac Gouat et du ruisseau Petit Val ». D'autres réponses mentionnent qu'il faudrait avoir plus d'informations pour se prononcer : « je ne sais où », « reste à évaluer, idéalement, on aurait beaucoup de recherche à faire dans le secteur, jumelée avec des visites terrains pour valider des informations et mesurer le potentiel archéologique du secteur », « sûrement, mais il faudrait travailler sur une carte pour les identifier », « nous n'avons pas d'idée précise, mais croyons qu'il faut y aller avec l'intérêt des propriétaires terriens ».

Lorsque nous avons demandé si certains secteurs devraient être évités lors de la création d'une aire protégée moins stricte (question 21), 31 % des gens ont répondu *oui* et 69 % *non*. Peu de personnes ont donné des précisions. Voici celles recueillies : « sûrement, ça reste à évaluer », « la majorité du territoire ne nécessite pas la mise en place d'aires protégées », et « les secteurs agricoles intensifs pour éviter les conflits d'usages ».

---

34 Que pensez-vous de l'idée d'instaurer une aire protégée « moins stricte » quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier ? (Note : une aire protégée éventuelle ne couvrirait pas nécessairement l'entièreté de ce territoire)

35 Est-ce que vous croyez que certains secteurs du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier seraient plus propices à l'instauration d'une aire protégée moins strictes ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

9 Recommandations

Les recommandations formulées concernent principalement deux points :

- La place de mesures de protection supplémentaires sur le territoire d'étude,
- Les facteurs de réussite pour la réalisation d'un projet d'aire protégée moins stricte

9.1 La place de mesures de protection supplémentaires sur le territoire d'étude

9.1.1 Poursuivre les démarches et études visant à évaluer la pertinence d'implanter une éventuelle aire protégée moins stricte et l'intérêt du milieu envers un tel projet.

Le développement immobilier très actif sur le territoire d'étude est identifié comme la principale menace sur l'environnement et la qualité des paysages. Selon plusieurs intervenants, l'importance de préserver un environnement sain et la biodiversité apparaît aussi comme un défi. Ainsi, même si certains intervenants estiment que de nouvelles mesures de protection sont inutiles, les craintes vives face à l'expansion du développement immobilier justifient d'approfondir les besoins de protection du territoire.

Lors des consultations faites auprès de divers intervenants du milieu (rencontres, questionnaire), les avis se sont avérés divisés quant à l'intérêt de mettre en place une aire protégée sur une partie du territoire d'étude. Néanmoins, il ressort de cela que plus de la moitié des intervenants consultés sont favorables à l'idée d'une éventuelle aire protégée moins stricte sur le territoire (55 % trouvent que c'est une très bonne ou une bonne idée versus 34 % qui trouvent l'idée plus ou moins bonne ou mauvaise).

En ce sens, il faudrait poursuivre les démarches visant à identifier si des mesures de protection supplémentaire seraient justifiées à la périphérie du parc national de la Jacques-Cartier et aux abords de la rivière Jacques-Cartier. Ces deux secteurs sont apparus comme étant importants pour plusieurs intervenants.

Finalement, toute démarche visant ultimement à évaluer le potentiel d'implantation d'une nouvelle une aire protégée nécessite d'avoir une bonne connaissance du territoire à l'étude et des enjeux présents. La première phase du présent projet, réalisée en 2012-2013, a permis de documenter au moins en partie les principaux enjeux de conservation de la biodiversité, les enjeux appréhendés aux limites du parc de la Jacques-Cartier ainsi que les enjeux de conservation d'éléments liés à la présence humaine. Comme en font état les recommandations du rapport de la phase 1, certains éléments mériteraient d'être approfondis, notamment la qualité des paysages, et la biodiversité qui y est associée. Il serait également intéressant d'évaluer ce que l'ajout d'une aire protégée permettrait de combler en matière de connectivité du territoire et d'efficacité du réseau d'aires protégées. D'un autre ordre, une documentation de la réglementation actuellement en vigueur sur le

territoire d'étude permettrait de documenter les mesures de protection déjà en place et d'évaluer les améliorations qui pourraient être apportées selon les objectifs de protection visée. Cet élément a été soulevé à plusieurs reprises par les intervenants consultés.

9.1.2 Analyser d'autres mesures de protection qui pourraient être appliquées au territoire

Pour plusieurs intervenants, une aire protégée moins stricte ne représente pas la seule option pour préserver la naturalité du territoire. D'autres systèmes ont été proposés et mériteraient d'être documentés, afin de vérifier s'ils ne permettraient pas de répondre aux enjeux de protection du territoire : fiducie, servitude de conservation, paysage culturel patrimonial…

9.1.3 Évaluer l'arrimage possible entre deux statuts de protection qui présentent des objectifs communs : le paysage humanisé et le paysage culturel patrimonial

Deux ministères, le MCC et le MDDELCC, proposent deux statuts de protection du territoire qui présentent des objectifs communs. Actuellement, une démarche est en cours sur le territoire de Tewkesbury, afin d'évaluer la possibilité d'implanter un paysage culturel patrimonial. Il serait pertinent, dans la perspective où l'un des deux statuts est obtenu, d'obtenir la possibilité d'aller chercher une protection complémentaire par l'autre statut, sans avoir à reprendre une seconde fois l'ensemble du processus d'analyse.

9.2 Facteurs de réussite pour la réalisation d'un projet d'aire protégée moins stricte

9.2.1 Informer les intervenants et la population sur ce que sont ces nouveaux concepts d'aires protégées moins strictes et ce qu'ils impliquent

Lors des rencontres, plusieurs intervenants ont démontré qu'ils avaient des connaissances en regard des aires protégées moins strictes. Néanmoins, d'autres n'avaient presque jamais entendu parler de ce concept. On peut donc supposer que le niveau de connaissance de la population des deux municipalités à ce sujet est relativement faible.

La participation citoyenne et du milieu sont essentielles à la mise en œuvre d'une future aire protégée moins stricte, en particulier lorsqu'une nouvelle aire protégée intègre des propriétés privées. Il est donc essentiel, si l'on souhaite un appui solide du milieu, de mieux faire connaître le processus d'analyse de futurs projets d'aires protégées, ainsi que les tenants et aboutissants de tels statuts de protection.

9.2.2 Éclaircir certains points pour lesquels la réflexion du gouvernement n'est pas encore achevée.

Lors des rencontres avec les intervenants, il était facile de constater que plusieurs questions au sujet des aires protégées moins strictes n'avaient pas encore obtenu de réponses, par exemple :

- L'impact d'un tel projet sur les propriétés privées.
- Les critères exacts pour l'obtention d'un statut.

9.2.3 S'assurer de l'implication et l'appui de la population et des intervenants du milieu dans le processus d'analyse du projet

L'implication du milieu peut se faire de plusieurs façons, notamment par le biais d'un groupe promoteur du projet. Une démarche de mise en œuvre d'une future aire protégée moins stricte est un processus qui peut être long et complexe et qui doit émaner de la volonté du milieu. Ainsi, il est nécessaire qu'un tel projet soit porté par un groupe d'acteurs qui suivent le dossier tout au long de son évolution.

9.2.4 Évaluer la pertinence de mettre en place une démarche de type enjeux-solutions si un projet d'aire protégée moins stricte allait de l'avant

La démarche pourrait se faire notamment en utilisant la méthode enjeux-solutions, qui consiste à documenter les enjeux de protection et de mise en valeur présents sur le territoire et d'ensuite proposer des solutions adaptées à ces derniers, est préconisée par le MDDELCC. Cette démarche permet également de rapprocher les intervenants du milieu impliqués dans le projet et les experts. Il s'agit d'ailleurs actuellement de la méthodologie suivie dans le cadre des deux projets pilotes d'aires protégées polyvalentes en cours de réalisation et qui sera recommandée pour les paysages humanisés.

9.2.5 Prévoir du financement, des ressources techniques et humaines pour la réalisation des études préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle aire protégée moins stricte

Des analyses et des démarches sont nécessaires en amont d'un projet d'aire protégée moins stricte (ex. : portrait des enjeux du territoire, mobilisation des intervenants du milieu et de la population, etc.). À l'instar du MCC qui accorde une subvention pour les études préalables à la création d'un paysage culturel patrimonial, le MDDELCC devrait offrir un soutien financier. Actuellement, ce dernier n'alloue aucun montant pour ces actions et les intervenants du milieu qui souhaitent entreprendre de telles démarches doivent trouver par eux-mêmes le financement adéquat. Cette situation crée un frein à de nouvelles initiatives.

9.2.6 Prévoir des moyens financiers et une structure de gestion pour assurer la viabilité à long terme d'une aire protégée moins stricte

Les aires protégées moins strictes sont des projets qui impliquent les communautés. En ce sens, il serait important que la mise en place de ce type d'aire protégée s'accompagne d'une structure de gestion qui maintienne ce lien avec les intervenants du territoire. Aussi, il faut s'assurer que les objectifs de l'aire protégée moins stricte pourront être atteints, notamment en soutenant les initiatives visant à favoriser une économie durable.

De plus, il faudrait prévoir des moyens pour que la structure de gestion s'assure qu'il n'y a pas de dédoublement entre les diverses réglementations, normes, certification… Il y aura probablement un travail de synergie à faire entre les différentes mesures de protection existantes avant et après la création d'une aire protégée moins stricte.

10 Conclusion

La collecte de données utilisée dans ce projet a permis de mettre de l'avant des thèmes à la fois pertinents en regard des aires protégées moins strictes, et évocateurs pour les gens rencontrés. Étant donné la complexité des notions liées aux aires protégées moins strictes, un certain type d'intervenants a été ciblé pour participer à l'étude. Ce choix méthodologique a permis de mettre en évidence la diversité des opinions face à un projet d'aire protégée moins stricte, mais il demeure que l'échantillon utilisé est relativement faible et qu'actuellement, il n'est pas envisageable d'extrapoler les éléments qui sont ressortis de cette analyse à l'ensemble des intervenants du territoire.

De plus, le concept des aires protégées moins strictes avec une utilisation durable des ressources demeure au stade d'expérimentation ponctuelle : il est peu connu et il existe encore de nombreuses incertitudes, ainsi que de zones floues à ce sujet. Avant d'envisager de consulter un échantillon plus large d'intervenants pour recueillir leur perception vis-à-vis d'un éventuel projet d'aire protégée, il est essentiel d'éclaircir plusieurs questions fondamentales. En ce sens, le gouvernement a certainement un rôle important à jouer. De plus, pour qu'un tel projet aille de l'avant, il serait important de s'assurer qu'un groupe soit porteur de cette vision du développement et qu'il ait suffisamment d'intérêt envers ce type de protection du territoire pour mener la démarche d'implantation d'une nouvelle aire protégée.

11 Références bibliographiques

ACCT, [2014]. Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury. « Le mandat ». [En ligne.] **http://tewkesbury.ca/index.php?id=99**

AFPQ 03 (Agence des forêts privées de Québec), 2013a. « Les bois livrés par les petits propriétaires forestiers pour chaque municipalité », carte. [En ligne.] **http://afpqca.whc.ca/wp/wp-content/uploads/2014/07/Ratio-volume-municipalit%C3%A9s.jpg**

AFPQ 03 (Agence des forêts privées de Québec), 2013b. « Modes de tenure du territoire », carte. D*ans :* Rhéaume, C. et coll., 2014. *Guide sylvicole des forêts privées de la région de la Capitale-Nationale*. Agence des forêts privées de Québec (AFPQ 03) et Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO), p. 2. [En ligne.] **http://afpqca.whc.ca/wp/wp-content/uploads/2014/11/Guide_sylvicole_VF_10-11-20141.pdf**

APEL (Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord), 2012. *Suivi des cyanobactéries et de l'état trophique du lac Saint-Charles. Rapport d'étape 2011*. Québec, APEL et Ville de Québec, 143 p. [En ligne.] **http://www.apel-maraisdunord.org/apel/assets/Suivi_cyano_lac_saint_charles_rapport_etape_2011_APEL.pdf**

Bélanger, L., D. Berteaux, L. Bouthillier, F. Brassard et collaborateurs, 2013. *Adaptation aux changements climatiques de la conservation de la nature et du système d'aires protégées au Québec.* Rapport scientifique présenté au Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Programme d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Montréal, Ouranos, 83 p. [En ligne.] **http://www.ouranos.ca/media/publication/198_rapportbelangeretbrassard2013.pdf**

Bélanger, L., et J.P. Guay, 2010. *Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles.* Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI. Québec, Nature Québec, 64 p. [En ligne.] **http://www.naturequebec.org/fichiers/Foresterie/RA10-05_CategoriesVI_final.pdf**

Boulfroy, E., S. Gallais et D. Théberge, 2013a. *Exploration du potentiel d'aire protégée de catégorie IV, V ou VI dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et de Saint-Gabriel-de-Valcartier*. Québec, CERFO, Nature Québec, SHFQ. [En ligne.] **http://www.cerfo.qc.ca/index.php?id=18** ou **http://shfq.ca/boulfroy-e-et-gallais-s-et-theberge-d-2013-exploration-du-potentiel-daire-protegee-de-categorie-iv-v-ou-vi-dans-la-region-de-stoneham-et-tewkesbury-et-de-saint-gabriel-de-valcartier**

Boulfroy, E., I. Duclos, J. Fink et coll., 2013b. *Faisabilité d'implantation d'une mosaïque d'aires protégées pour le caribou dans la région de la Capitale-Nationale*. Rapport2013-16. Québec, CERFO et SHFQ, 253 p.+annexes. [En ligne.] **http://shfq.ca/faisabilite-dimplantation-dune-mosaique-daires-protegees-pour-le-caribou-dans-la-region-de-la-capitale-nationale**

Cellard, A., 1997. « L'analyse documentaire ». *Dans :* Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

Charron-Arseneau, D., 2014. *Pistes méthodologiques d'évaluation des impacts sur la cohésion sociale des communautés d'accueil. Vers une évaluation environnementale et sociale des impacts.* Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, 154 p. [En ligne.]
http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Charron-Arseneau_D__2014-01-17_.pdf

CLDJC (Centre local de développement de la Jacques-Cartier), non daté. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2011-2014*. 50 p. [En ligne.] **http://cld.jacques-cartier.com/documents/PAL%C3%89E_2011-2014.pdf**

Communauté métropolitaine de Québec, non daté. « Règlements de contrôle intérimaire ». [En ligne.]
http://www.cmquebec.qc.ca/amenagement/reglement-controle-interimaire.html

Communauté métropolitaine de Québec, non daté. « Portail métropolitain. Démographie. Population. » [En ligne.]
http://www.cmquebec.qc.ca/centre_cmd/table_statistiques.aspx

CNC (Conservation de la Nature Canada), 2014. *Servitude de conservation*. [En ligne.]
http://www.natureconservancy.ca/fr/aidez-nous/autres-facons-aider/dons-de-terre/servitude-de-conservation.html

Creswell, J.W., 1994. "A Framework for the Study". In: Creswell, J. W., *Research Design: Qualitative and Quantitative Approaches*. London, Sage Publications, p. 1-19.

CTNM (Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan), 2008. Mémoire déposé dans le cadre du projet de loi no 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier. Mémoire déposé à la Commission de l'économique et du travail.

DDM (Del Degan, Massé et associés), 2011. *Portrait et diagnostic des milieux naturels de la MRC de la Jacques Cartier.* Rapport final présenté à la MRC de la Jacques Cartier. 66 p.

Deslauriers, J.-P., 1991. « La recherche qualitative » : 5-22. *Dans :* Deslauriers, *Recherche qualitative. Guide Pratique*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs, 142 p.

DGPNV, 2010. *Contexte du projet de paysage humanisé pour l'ouest de l'île Bizard.* 5 p. [En ligne.]
http://mouvementvert.com/pdf/projet_ph_ile-bizard/projet_ph_ile-bizard.pdf

Domon, G., 2009. *Le paysage humanisé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 368 p.

Dudley, N., 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.* Gland (Suisse), UICN, 94 p. [En ligne.] **http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf**

Dufour, M., 2012. *Par monts et vallées. L'histoire de la Jacques-Cartier*. Publié en collaboration avec la MRC de la Jacques-Cartier. Québec, Les Éditions Multimondes, 106 p.

Groupe Hémisphère, 2013. *Relevé sanitaire des installations septiques autonomes. Été 2012, Canton unis de Stoneham-et-Tewkesbury*. Rapport technique présenté à la Communauté métropolitaine de Québec et à la municipalité des Canton unis de Stoneham-et-Tewkesbury, 25 p. [En ligne.]

Lévesque C., 2009. *Portrait régional : MRC de la Jacques-Cartier*. Shannon, MRC de la Jacques-Cartier, 166 p. [En ligne.]
http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/Portrait_regional_complet_2009.pdf

LCPN (Loi sur la conservation du patrimoine naturel), 2002. L.R.Q. C-61.01. [En ligne.] **http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm**

Mallarach, J.M., 2008. "Cultural and spriritual values of protected landscapes and seascapes: an overview": 9-20. *In:* Mallarach (dir), *Values of Protected Landscapes and Seascapes,* vol. 2 in the series *Values of Protected Landscapes and Seascapes*. GTZ and Obra Social de Caixa Catalunya. Kasparek Verlag, Heidelberg, IUCN.

MCUST (Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury), non daté. « Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ». [En ligne.] **http://www.villestoneham.com/fr/comite-consultatif-urbanisme.aspx**

MCUST (Municipalité des Cantons-Unis-de-Stoneham-et-Tewkesbury), 2010. *Plan d'urbanisme n 09-590. Plan directeur d'aménagement et de développement*. 75 p. [En ligne.]

MAMROT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire), non daté. « Guide La prise de décision en urbanisme. Outils d'intervention. Parcs régionaux » [En ligne.] **http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/parcs-regionaux/**

MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), 2014. *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet minier, Québec*, MDDEFP, Direction générale de l'évaluation environnementale, 33 p. [En ligne.] **http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/documents/Mines.pdf**

MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), 2013. *Registre des aires protégées.* [En ligne.] **http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm**

MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), 1999. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec.* Annexe II : lignes directrices pour la catégorisation des aires protégées au Québec selon l'UICN (1994).

MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs), Ministère des Ressources naturelles (MRN) et Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2013. *Cahier de charges et balises. Pour la réalisation du projet d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes dans les réserves fauniques au Québec.* Document de travail. 25 p.

MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), 2014. « Paysage humanisé ». [En ligne.] **http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/prive/paysage/index.htm**

MDDELCC, [2014]. « Le paysage humanisé : une aire protégée différente ». [En ligne.] **http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/prive/paysage/quest-ce-etapes-cles.pdf**

Morency, R., A. Laprise et K. Marhand, 2014. *Caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury.* Rapport présenté à l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (ACCT). Québec, Groupe A/Annexe U, 57 p. [En ligne.] **http://tewkesbury.ca/fileadmin/files/documents/Paysages/Tewkesbury-caracterisation_paysage-Rapport-avril_2014-RED.pdf**

MRCJC (MRC de la Jacques-Cartier), 2014. *Plan de développement de la zone agricole – Partie II – Vision, enjeux et plan d'action 2014-2019*, version du 27 mai 2014. 26 p. [En ligne.] **http://mrc.lajacquescartier.qc.ca/documents/files/Plan_action_PDZA.pdf**

MSGV (Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier), 2007. *Plan d'urbanisme, règlement no 14.* Préparé par Enviram Groupe Conseil.

Olivier de Sardan, J.P., 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 368 p.

Paillé, P. et A. Mucchielli, 2003. « L'analyse thématique » : 223-252. *Dans :* Paillé et Mucchielli. *L'analyse qualitative en sciences humaine et sociales.* Paris, Armand Colin, 211 p.

Pires, A.P., 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». *In* Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 2011. *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs*, p. 1-2. [En ligne] **http://www.ipu.org/splz-f/rio+20/rpt-unep.pdf**

PRDIRT (Plan de développement intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale), 2010. Québec, CRRNT et CRÉ de la Capitale-Nationale, 74 p. [En ligne.] **http://www.crecn.qc.ca/fichiers-contribute/PDIRT-corrige.pdf**

ROCHE, 2010. *État de la situation du bassin versant de la prise de la rivière Saint-Charles.* Rapport final présenté à la Communauté urbaine de Québec, 239 p. [En ligne.] **http://www.cmquebec.qc.ca/fiche_tech/Telechargement/Fiche_tech/F1_Etude_act_riv_St-Charles10_FE_CONSTRUCTION.pdf**

Ricard-Châtelain B., 2014a. « État de choc écologique au lac Saint-Charles », *Le Soleil*, édition du 16 juin2014. [En ligne.] **http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201406/15/01-4776054-etat-de-choc-ecologique-au-lac-saint-charles.php**

Ricard-Châtelain B., 2014b. « Lac Saint-Charles : Stoneham-et-Tewkesbury s'attaque au problème des eaux usées », *Le Soleil*, édition du 10 juillet 2014 [En ligne.] **http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201407/09/01-4782581-lac-saint-charles-stoneham-et-tewkesbury-sattaque-au-probleme-des-eaux-usees.php**

Schensul, S.L, J.J. Schensul and M.D LeCompte, 1999. "Semistrutured Interviewing": 149-164. *In: Essential Ethnographic Methods (Volume 2)*. Walnut Creek (CA), AltraMira Press.

Théberge, D., S. Côté, M. Hébert et collaborateurs, 2012. *Exploration des concepts reliés aux aires protégées incluant différentes formes d'utilisation humaine dans la Capitale-Nationale.* SHFQ et CERFO, 86 p. [En ligne.] **http://shfq.ca/exploration-des-concepts-relies-aux-aires-protegees-incluant-differentes-formes-dutilisation-humaine-dans-la-capitale-nationale**

UICN, 2005. Bénéfices par delà les frontières. Procès-verbaux du Ve Congrès mondial sur les parcs de l"UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 326 p.

VIQC (Ville de Québec), 2014. *« Eau potable »*. [En ligne.] **https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/eau/eau_potable.aspx**

Annexe 1
Rappel sur les catégories d'aires protégées moins strictes

Tiré de Boulfroy et al. 2013, p. 4-7.

Les aires protégées sont les constituants fondamentaux des stratégies de conservation nationales et internationales. À l'échelle internationale, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) propose des lignes directrices permettant aux différents gouvernements d'utiliser un système de référence mondial pour aborder et traiter les questions relatives à leurs réseaux d'aires protégées. Cette organisation reconnaît six catégories d'aires protégées, dont certaines sont considérées comme étant plus strictes (catégories I à III comprenant des activités humaines limitées et aucune exploitation des ressources naturelles) et d'autres plus ouvertes à la présence des humains et à une exploitation durable des ressources naturelles (catégories IV et VI). La catégorie IV oscille en fait entre la protection stricte et moins stricte, puisqu'il peut être possible d'y réaliser des interventions humaines, telles que la foresterie, dépendamment de la nature de l'habitat qui est visé par le statut de protection.

Avec l'utilisation croissante du territoire et de ses ressources, résultant de la pression démographique, les aires protégées strictes risquent de plus en plus de former des îlots de nature sauvage perdus parmi des terres profondément modifiées par l'activité anthropique (UICN, 2005, dans Bélanger et Guay, 2010). Ainsi, les aires protégées de catégories IV, V et VI sont entrevues comme un moyen intéressant pour consolider les efforts de conservation entrepris dans les aires de protection plus stricte (catégories I à III). Par contre, en aucun cas la mise en place de ces aires moins strictes ne devrait constituer une stratégie pour remplacer un réseau d'aires strictes (Dudley, 2008).

Dans le contexte du présent projet, il est important de préciser avant tout ce que sont les différentes catégories d'aires protégées proposées par l'UICN, en particulier les catégories IV à VI qui sont encore très peu répandues, voire inexistantes au Québec, et qui sont envisagées dans le cadre du projet. Deux principaux documents ont été consultés pour décrire les catégories IV à VI : Théberge et coll. (2012), ainsi que Bélanger et Guay (2010).

Catégories d'aires protégées de l'UICN et objectifs premiers de gestion

	Catégories d'aire protégée		Objectifs premiers de gestion
Aires protégées strictes, sans exploitation des ressources naturelles	Ia	Réserve naturelle intégrale	Conserver les écosystèmes exceptionnels, les espèces et la géodiversité, lesquels seraient dégradés par tout impact humain, sauf très léger.
	Ib	Zone de nature sauvage	Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines, sont dépourvues d'infrastructures et où les processus naturels prédominent.
	II	Parc national	Protéger la biodiversité naturelle, de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et promouvoir l'éducation et la récréation.
	III	Monument naturel	Protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques, ainsi que la biodiversité et les habitats associés.
	IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats.
Aires protégées polyvalentes, avec exploitation durable des ressources naturelles	V	Paysage terrestre ou marin protégé	Protéger et maintenir d'importants paysages où l'interaction des humains et de la nature ont produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct et des valeurs considérables.
	VI	Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques.

Adapté de Dudley (2008), dans Bélanger et Guay, 2010.

Catégorie IV

La catégorie IV (aire de gestion des habitats ou des espèces) réfère à une aire protégée destinée à la conservation d'habitats ou d'espèces et réalisée par le biais de l'aménagement lorsque celui-ci est nécessaire. Ceci implique la possibilité d'interventions actives, afin d'assurer le maintien d'habitats ou afin de permettre de répondre aux besoins particuliers d'espèces visées (MDDEFP, 2013), sans pour autant que cela soit une obligation pour faire partie de cette catégorie. Les aires de catégorie IV peuvent non seulement servir à protéger des populations d'espèces en danger, qui nécessitent des interventions pour garantir leur survie, ou des habitats rares ou menacés, mais elles peuvent aussi servir à préserver des étapes-relais pour des espèces migratoires, ou protéger des sites de reproduction. Cette catégorie présente également un intérêt pour l'encadrement des activités dans les zones tampons des aires protégées strictes ou dans des corridors visant le maintien de la connectivité (Dudley, 2008). On connaît quelques exemples de catégorie IV au Québec, notamment les refuges biologiques qui font l'objet d'une protection stricte et les aires de confinement du cerf de Virginie qui peuvent faire l'objet d'aménagements forestiers.

Catégorie V

La catégorie V est une aire où l'interaction des hommes et de la nature ont produit au fil du temps un paysage qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables. De plus, la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale afin de protéger et de maintenir les caractéristiques de ce territoire. La législation québécoise utilise le concept de paysage humanisé (LCPN, 2002), où il est clairement question de la place de l'humain dans un territoire protégé. En effet, ce type de territoire se retrouve souvent en zone habitée. Pour le MDDEFP[36], l'objectif principal d'un paysage humanisé est d'assurer la conservation de paysages de qualité modifiés par les usages ancestraux et traditionnels de l'être humain, tout en favorisant l'utilisation récréative et touristique du territoire. Les objectifs spécifiques visent la recherche scientifique et l'éducation, ainsi que l'utilisation extensive des ressources pour l'économie locale. Actuellement, aucun territoire ne possède le statut de paysage humanisé au Québec. Plusieurs projets pilotes sont par contre en cours (l'île Bizard près de Montréal, l'Estran en Gaspésie, les îles de Berthierville).

Catégorie VI

Les aires protégées de la catégorie VI se distinguent des autres types d'aires protégées par le fait que l'utilisation durable des ressources naturelles y est considérée comme un moyen de conserver la nature, en synergie avec d'autres actions plus communes dans les autres catégories, telle la protection (Dudley, 2008). L'un des deux critères fondamentaux définissant cette catégorie est le maintien du caractère naturel des écosystèmes. L'utilisation des ressources renouvelables doit donc être réalisée de façon à maintenir le caractère naturel prédominant de l'aire. Le second critère mentionne que la conservation et l'utilisation durable doivent être mutuellement bénéfiques. Une certaine proportion de l'aire est donc soumise à une gestion durable des ressources naturelles. Une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme un moyen privilégié pour conserver la biodiversité (Bélanger et Guay, 2010). Ces aires sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles.

Selon Dudley (2008), il est possible d'avoir recours aux aires protégées de catégorie VI pour assurer la protection d'écosystèmes dans un territoire où il n'existe plus ou peu d'espaces non utilisés, à condition que ces utilisations correspondent essentiellement à des pratiques traditionnelles ayant peu d'impact et que l'état naturel de l'écosystème n'ait pas été altéré substantiellement. Cette catégorie peut être utilisée pour permettre de relier des groupes d'aires protégées, former des corridors ou des réseaux écologiques.

Les aires de cette catégorie peuvent représenter une composante de zones protégées multicatégories dans un cadre de protection plus large visant le maintien de la biodiversité et de la naturalité à l'échelle biorégionale (Bélanger et Guay, 2010 : ix).

Selon les critères actuellement utilisés par le MDDEFP (1999), les objectifs principaux associés à la catégorie VI visent à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et de l'intégrité écologique et

36 L'actuel ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

à faire la promotion des pratiques rationnelles de gestion. Les objectifs spécifiques consistent à contribuer au développement régional et national par l'utilisation durable des ressources, tout en assurant la protection des ressources sauvages. Ces aires se distinguent par le fait qu'elles sont en grande partie non modifiées, mais qu'il est permis de tirer des bénéfices par l'utilisation durable des ressources sur une petite portion n'excédant pas le tiers du territoire. Les activités permises dans ce tiers sont la chasse et la pêche sportives, qui y sont contrôlées, et l'utilisation durable, voire extensive, des autres ressources naturelles. Est exclue de l'ensemble de ces aires toute activité qui altère le caractère biologique et écologique essentiel de l'aire (ex. : exploitations énergétiques, minières et forestières intensives). De plus, ces aires doivent être suffisamment vastes pour permettre une utilisation durable des ressources.

Expérimentation de l'aire protégée polyvalente

Il est important de rappeler qu'au Québec des travaux sont en cours afin de développer une nouvelle aire protégée moins stricte, apparentée aux catégories V et VI, nommée l'aire protégée polyvalente. Une définition n'ayant pas encore fait l'objet d'une approbation finale par les autorités impliquées est proposée : l'aire protégée polyvalente est constituée à des fins de conservation de la biodiversité et employée de manière à sauvegarder la naturalité des écosystèmes tout en assurant l'utilisation durable des ressources naturelles et le maintien des services écologiques qui contribuent au bien-être des communautés locales et régionales en complémentarité avec les autres mesures de conservation des écosystèmes et des espèces du territoire (MDDEFP, MRN et Sépaq, 2013).

Ce nouvel outil est actuellement en phase d'expérimentation pour une application éventuelle au sein des réserves fauniques, dans un premier temps. Un document de travail préliminaire en présente le cahier de charge (MDDEFP, MRN et Sépaq, 2013). Cette nouvelle aire protégée pourrait contribuer, entre autres, à jouer un rôle tampon en bordure d'aires protégées strictes et à améliorer la connectivité et l'efficacité du réseau d'aires protégées.

La volonté de doter le Québec d'un nouveau concept d'aire protégée, « l'aire protégée polyvalente » est motivée par le fait que, selon les lignes directrices de l'UICN de 2008, dans une aire protégée de catégorie VI, aucune activité industrielle n'est permise, ce qui vaut aussi pour l'exploitation forestière. Or, le Québec souhaite mettre en place un outil de conservation adapté, permettant notamment la réalisation de certaines activités d'exploitation des ressources forestières, afin de faciliter le parachèvement d'un réseau d'aires protégées performant et d'efficacité accrue. Pour cela, il faut se doter d'un nouveau type d'aire protégée dont la vocation première reste la conservation, mais qui inclut l'utilisation durable des ressources naturelles. De ce fait, un certain niveau d'intervention de nature industrielle pourrait survenir, tout en respectant la définition générale d'une aire protégée.

Annexe 2
Dates des rencontres et listes des personnes présentes

Première rencontre
25 février 2014, chapelle de Tewkesbury

- Delphine Théberge, SHFQ
- Emmanuelle Boulfroy, CERFO
- Sophie Gallais, Nature Québec
- Jean-Emmanuel Arsenault, Parc national de la Jacques-Cartier
- Geneviève Dion, MCC
- Jean-Philippe Guay, CRÉ Capitale-Nationale
- Sophie Hamel-Dufour, MDDELCC
- Jérôme Hardy, MCC
- Agathe Darveau, Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury
- Marie-Madelaine Devaux, Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury
- Gilles Gaboury, Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury

Deuxième rencontre
27 mars 2014, salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier

- Emmanuelle Boulfroy, CERFO
- Sophie Gallais, Nature Québec
- Delphine Théberge, SHFQ
- Jacques Landry, MRC de la Jacques-Cartier
- François-Michel Hardy, municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- François Naud, MRC de la Jacques-Cartier

Troisième rencontre
13 mai 2014, salle municipale de Stoneham-et-Tewkesbury

- Emmanuelle Boulfroy, CERFO
- Sophie Gallais, Nature Québec
- Delphine Théberge, SHFQ
- Hélèna Baron, CBJC
- Annie Bergevin, Expéditions Nouvelle Vague INC.
- Annie Boisvert, Municipalité Stoneham-et-Tewkesbury
- Pierre Bouffard, UPA Capitale-Nationale Côte-Nord
- Benoît Bureau, Sépaq-Parc national de la Jacques-Cartier
- Jean-Pierre Cloutier, Société d'histoire de Stoneham-et-Tewkesbury
- Jean-Pierre Dansereau, Syndicat des propriétaires forestiers région Côte-Nord
- Éric Deslauriers, Scierie Dion
- Marie-Ève Desmarais, Sépaq
- Hélène Gaucher, Cantons'active
- Vincent Garneau, AFPQ 03
- Mario Gros-Louis, Conseil de la Nation huronne-wendat
- Jean-Philippe Guay, CRÉ Capitale-Nationale
- Roger Guay, Base militaire de Valcartier
- Gaétan Laberge, Séminaire de Québec
- Louis Lefebvre, Société d'histoire de Stoneham-et-Tewkesbury
- Julie Molard, AF2R
- Robert Miller, maire de Stoneham-et-Tewkesbury
- Jean-François Paquet, Service Canadien des forêts
- Yvan Petitclerc, Québec Forestland
- Antoine Rivierre, APPEL

Annexe 3
Analyse du questionnaire d'appréciation de la 3e rencontre

Lors de la 3e rencontre de projet, nous avons offert aux participants la possibilité de répondre à un questionnaire d'appréciation, afin d'avoir un retour sur le déroulement de l'activité. Un exemple de ce questionnaire se trouve en annexe 7 (p. 74). Sur les vingt-et-une personnes présentes, huit ont pris le temps de répondre. Voici donc les principaux résultats :

À l'affirmation 1, « J'ai appris de nouvelles notions lors de cette rencontre », deux personnes ont répondu *fortement en accord*, quatre *en accord* et deux *plus ou moins en accord*. Une de ces deux personnes a précisé qu'elle avait lu le rapport avant. On suppose donc que certaines informations étaient redondantes entre le rapport et la présentation.

À l'affirmation 2, « J'ai compris l'ensemble des propos de la rencontre », on note quatre réponses *fortement en accord*, trois *en accord* et une *plus ou moins en accord*. Ce répondant a précisé que ce n'est pas vraiment sont domaine d'activité.

À l'affirmation 3, « Le temps entre la présentation et la période de discussion était bien réparti », deux répondants ont mentionné *fortement en accord*, quatre *en accord* et un *plus ou moins en accord*.

À l'affirmation 4, « Je me sentais à l'aise d'exprimer mon opinion », quatre personnes ont répondu *fortement en accord*, trois *en accord* et une *plus ou moins en accord*.

À l'affirmation 5, « J'ai eu l'occasion d'émettre mes idées », quatre réponses vont à *fortement en accord* et quatre à *en accord*.

Plusieurs ont écrit dans la section commentaires. Ces commentaires ont été utilisés dans l'analyse du rapport.

Le défi de cette rencontre était la diversité des gens présents, tant au niveau de leur domaine d'activité, que de leur connaissance des aires protégées. La présentation faite se voulait être une mise à niveau pour informer les participants sur les notions d'aires protégées et pour présenter les résultats de la phase 1. Il est donc normal que certaines personnes aient trouvé redondante l'information qui se trouve dans le rapport et celle de la présentation. La plupart des répondants semblent satisfaits de la rencontre et, ce qui est très important dans la collecte de données qualitative, ils considèrent avoir eu l'occasion d'émettre leurs idées.

Annexe 4
Schéma de rencontre

Ce schéma dresse une liste des questions à aborder lors de la rencontre. Il n'est pas nécessaire de poser littéralement toutes les questions. Lors de la discussion, les gens présents peuvent répondre spontanément à une ou plusieurs questions.

1 Introduction : les gens présents à la rencontre

1.1. Quelle est la formation des gens présents ?
1.2. Quel (s) métier (s) occupent-ils ou ont-ils occupé (s) ?
1.3. Quel est leur lien avec le territoire ? (personnel et/ou organisationnel ?)
1.4. Depuis combien de temps le fréquente-t-il ?
1.5. Quel organisme représentent-ils ? (si pertinent)
1.6. Quel est leur rôle dans cet organisme ?
1.7. Quel est leur niveau de connaissance en termes de protection du territoire ?

2 Le territoire

2.1. Comment les gens présents décrivent-ils le territoire ? Qu'est-ce qui, selon eux, caractérise le territoire ? Qu'est-ce que le territoire évoque pour vous ? Est-ce qu'il y a présence d'élément(s) important(s) du patrimoine ?
2.2. Comment les gens présents divisent-ils le territoire ?
2.3. Quels sont les défis (activités économiques et sociales) du territoire/de la région ?

3 La protection et la mise en valeur du territoire

3.1. Pour les gens présents, que signifie protéger le territoire ? Qu'est-ce que représente pour l'idée de mise en valeur du territoire ? Est-ce que la protection et la mise en valeur sont compatibles ?
3.2. Est-ce que les gens présents sentent le besoin que le territoire soit protégé ? Qu'est-ce qui devrait être mis en valeur dans un contexte de mise en place d'activité de protection ?
3.3. Si oui, quelles sont les principales menaces ? Sinon, pourquoi ?
3.4. Quelle est leur position face aux enjeux identifiés dans la phase 1 du projet ? (ex. : des enjeux identifiés n'en sont pas vraiment ; il manque des enjeux importants ; parlent-ils des mêmes enjeux que ceux identifiés dans la phase 1, mais dans des termes différents, « pondération » différente ?)
3.5. Pour les gens présents, quels sont les avantages et les inconvénients de mettre en place des mesures de protection (au sens large) ?
3.6. Est-ce que les gens présents connaissent des mesures de protection déjà en place sur le territoire ?
3.7. Selon les intervenants, est-ce que les aires protégées moins strictes pourraient être une mesure de protection intéressante pour le territoire ? Est-ce que la protection du territoire peut se faire sans l'interdiction d'activités humaines ? Est-ce qu'elle peut se faire en intégrant l'utilisation durable des ressources naturelles ?
3.8. Quels types d'activités (foresterie, énergie, mine, pétrole, agriculture) sont incompatibles avec une aire protégée ? Comment peut se faire la cohabitation des usages ?

3.9. Est-ce que d’autres mesures de protection pourraient être intéressantes pour le territoire ?

4 Conclusion

4.1. Comment les gens présents imaginent-ils le territoire dans 20 ans ?

a) De manière idéale
b) De manière réaliste

4.2 Pensez-vous que dans 20 ans, une structure de protection de type « aire protégée » sera mise en place ?

Annexe 5
Grille d'observation

Date :

Lieu :

Personnes présentes :

Est-ce que les personnes présentes semblent à l'aise de dire leurs opinions ? Comment les personnes interviennent-elles ? Poser des questions, donner leurs opinions, proposer des solutions, est-ce que les positions sont polarisées ?

Est-ce que des personnes parlent plus souvent, parlent plus fort ou coupent la parole ? Question de personnalité, du rôle de l'organisation, des positions à défendre/présenter ?

Est-ce que des personnes ne parlent pas beaucoup ? Question de personnalité, du rôle de l'organisation, des positions à défendre/présenter ?

Est-ce que les gens présents semblent partager les mêmes idées ? Quels sont les principaux points de divergence et de convergence ?

Est-ce que les gens présents semblent attentifs au déroulement de la rencontre ?

Quel (s) type (s) d'argument (s) les gens présents utilisent-ils ? (statistiques, résultats de recherches, cartes, photos, récits, contes et légendes…)

Autres observations

Annexe 6
Questionnaire

Q1 Dans quel domaine œuvrez-vous ?

- -Foresterie
- -Agriculture
- -Tourisme et loisir
- -Protection de l'environnement
- -Développement immobilier
- -Culture
- -Organisme gouvernemental (municipalité, MRC,...)
- -Autre (veuillez préciser) :

Q2 Avez-vous assisté à l'une des rencontres organisées dans le cadre du projet Exploration du potentiel d'aire protégée de catégorie IV, V ou VI dans la région de Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier -phase 2 ?

- Oui
- Non

Q3 Comment décririez-vous le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier (les trois caractéristiques les plus importantes à vos yeux) ?

Q4 Selon vous, quels sont les trois défis (social, économique et/ou environnemental) prioritaires du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de- Valcartier ?

Q5 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la protection des espèces en péril ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q6 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la protection des paysages ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q7-Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la protection des cours d'eau ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q8-Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la protection du patrimoine bâti ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q9-Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la mise en valeur du développement d'activités culturelles ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q10 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la protection des vieilles forêts (forêts anciennes avec la présence d'arbres centenaires) ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q11 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous au maintien de l'agriculture sur le territoire ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q12 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à la mise en valeur de l'agriculture de petite échelle ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q13 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous à l'exploitation forestière ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q14 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous au développement immobilier ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q15 Selon votre échelle de valeurs, quelle importance accordez-vous au développement des activités récréotouristiques ?

- A-Très important
- B-Important
- C-Plus ou moins important
- D-Peu important
- E-Pas important
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas

Q16 D'autres éléments devraient-ils être pris en compte dans la réflexion sur les aires protégées ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquelles

Q17 Pensez-vous que certains secteurs du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/Saint-Gabriel-de-Valcartier devraient faire l'objet de mesures de protection supplémentaire ?

- Oui
- Non
- Pourquoi ?

Q18 Connaissez-vous les aires protégées « moins strictes » ?

- Oui
- Non (Si non, continuer le questionnaire au meilleur de vos connaissances à l'aide de la définition ci-haut.)
- Si oui, où en avez-vous entendu parler ?

Q19 Que pensez-vous de l'idée d'instaurer une aire protégée « moins stricte » quelque part sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/St-Gabriel-de-Valcartier ? (Note : une aire protégée éventuelle ne couvrirait pas nécessairement l'entièreté de ce territoire)

- A-Très bonne idée
- B-Bonne idée
- C-Une idée plus ou moins bonne
- D-mauvais idée
- E-très mauvais idée
- F-Pas d'opinion/Ne se prononce pas
- Pourquoi ?

Q20 Est-ce que vous croyez que certains secteurs du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/St-Gabriel-de-Valcartier seraient plus propices à l'instauration d'une aire protégée « moins stricte » ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels et pourquoi ?

Q21-Croyez-vous qu'il faudrait éviter la création d'une aire protégée « moins stricte » dans certains secteurs du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury/St-Gabriel-de-Valcartier ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels et pourquoi ?

Q22 Selon vous, est-ce qu'il y aurait d'autres modèles de protection de la biodiversité du territoire qui pourraient être intéressants ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels et pourquoi ?

Q23 Laissez-nous vos idées et vos commentaires :

Annexe 7
Questionnaire d'appréciation

Nom (facultatif) : *Organisation (facultatif) :*

Veuillez encercler la réponse qui correspond le mieux à votre opinion. N'hésitez pas à inscrire des précisions.

1. J'ai appris de nouvelles notions lors de cette rencontre
A.Fortement en accord - B.En accord - C. Plus ou moins en accord - D. En désaccord - E.Fortement en désaccord

Précisions :

2. J'ai compris l'ensemble des propos de la rencontre.
A.Fortement en accord - B.En accord - C. Plus ou moins en accord - D. En désaccord - E.Fortement en désaccord

Précisions :

3. Le temps entre la présentation et la période de discussion était bien réparti.
A.Fortement en accord - B.En accord - C. Plus ou moins en accord - D. En désaccord - E.Fortement en désaccord

Précisions :

4. Je me sentais à l'aise d'exprimer mon opinion.
A.Fortement en accord - B.En accord - C. Plus ou moins en accord - D. En désaccord - E.Fortement en désaccord

Précisions :

5. J'ai eu l'occasion d'émettre mes idées.
A.Fortement en accord - B.En accord - C. Plus ou moins en accord - D. En désaccord - E.Fortement en désaccord

Précisions :

Vous voulez préciser certaines de vos idées ou émettre une opinion que vous n’avez pas eu le temps de dire lors de la rencontre ? Inscrivez-les ici :

CERFO
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc.

SHFQ
Société d'histoire forestière du Québec
www.shfq.co

Nature Québec
sensible à tous les milieux

Ce projet a été réalisé grâce au financement du Programme de développement régional et forestier.

CRÉ
Conférence régionale des élus
de la Capitale-Nationale